

Plan d'Action de la CEDEAO pour la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité de l'ONU : Trois (3) ans après

Rapport



Rencontre d'échanges et de partage sur la mise en œuvre de la résolution 1325 en Afrique de l'Ouest

1. Introduction

Le 27 juin 2013, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) a organisé, à Dakar, une vidéoconférence pour échanger avec des femmes leaders dans la sous-région. La rencontre était organisée en collaboration avec le Bureau régional d'ONU-Femmes pour l'Afrique de l'Ouest, les missions de paix de l'ONU dans la sous-région (ONUCI, UNIOGBIS, MINUL), et le Groupe Genre du système des Nations Unies en Afrique de l'Ouest.

L'édition 2013 de la journée portes-ouvertes a coïncidé avec l'évaluation à mi-parcours du Plan d'Action régional pour la mise en œuvre des 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, adopté à Dakar, en Septembre 2010, , à l'occasion du 10e anniversaire de la résolution 1325. C'était donc une occasion pour les missions de maintien de la paix des Nations Unies dans la sous-région, toutes ensemble, de renouveler leur engagement à travailler en synergie pour la mise en œuvre de ces importants instruments.

Les participant(e)s de neuf pays ont échangé leurs expériences, les meilleures pratiques et les leçons tirées des trois (3) années d'exécution du «Plan d'action de la CEDEAO pour la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 en Afrique de l'Ouest ». Ils/elles ont mis en évidence: (i) la pertinence et l'efficacité des activités exécutées, (ii) l'utilisation efficiente des ressources humaines, matérielles et financières, et (iii) l'impact, la viabilité et la durabilité des activités mises en œuvre. A la fin des échanges, ils/elles ont formulé des suggestions et recommandations pour les deux années restantes avant la fin de la mise en œuvre du Plan d'action régional.

2. Participant(e)s



Quarante cinq (45) participant(e)s à Dakar, dont douze (12) hommes et trente trois (33) femmes leaders sénégalaises, issus des organisations de la société civile et/ou membres du Groupe de Travail Femmes, Paix et Sécurité en Afrique de l'ouest, des structures étatiques, du monde étudiant, d'organisations sous-régionales et internationales, et des Agences du Système des Nations Unies accréditées au Sénégal.

Plus d'une centaine d'hommes et de femmes du Benin, du Burkina-Faso, de la Cote d'Ivoire, de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Liberia, du Mali, et du Niger par

vidéoconférence. Les participant(e)s des autres pays de la sous-région n'ont pu être joint(e)s en raison des contraintes de réseau.

3. Lieu

L'échange a eu lieu dans les locaux du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), à Dakar (Sénégal).

4. Responsables ONU



M. Saïd DJINNIT, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest – UNOWA, et

Dr. Joséphine ODERA, Directrice du Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest, d'ONU-FEMMES.

En présence de Hadja Saran Daraba Kaba, Secrétaire Exécutive de l'Union du Fleuve Mano.

5. Pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact de la mise en œuvre du plan régional

1. **En termes de pertinence et efficacité des activités mises en œuvre**, les participant(e)s ont souligné la synergie d'action et le réseautage a été un vecteur déterminant dans la transmission du savoir et du savoir-faire ; et (2) Le partage et la capitalisation des bonnes pratiques, d'expériences et des leçons apprises.
2. **Les participant(e)s ont également relevé l'efficience dans l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières à travers** : (i) la coordination d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques ; (ii) le partenariat société civile, partenaires au développement et Gouvernement ; (iii) la canalisation des initiatives ; et (iv) la constitution de groupes de lobbying à l'instar du Groupe de Travail Femmes, Paix et Sécurité en Afrique de l'Ouest.
3. **En ce qui concerne l'impact, la viabilité et la durabilité des activités mises en œuvre**, les participant(e)s ont noté entre autres résultats : (i) les campagnes de sensibilisation qui ont amené les populations à ouvrir le débat sur l'impunité et les gouvernants à revoir la législation pour mieux sévir contre les auteurs des crimes, y compris le viol ; (ii) l'éveil et prise de conscience du public en rapport

aux violences sexuelles et sexospécifiques perpétrées contre les femmes et les filles ; (iii) plus de volonté des femmes et des filles à prendre une part active à la gestion des affaires publiques ; (iv) la plus forte implication des ONG féminines dans la pacification et la résolution des conflits éventuels ; et (v) les réactions positives des Gouvernements à travers l'adoption des lois (parité ou quota, etc.)

4. À la lumière de ce qui précède, les participant(e)s se sont félicité(e)s des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action régional sur les résolutions 1325 et 1820 et ont réitéré leurs attentes pour plus de soutien et d'encouragement à la pleine participation des femmes dans toutes leurs initiatives dans la sous-région ouest africaine. Ils/elles ont notamment exprimé leur gratitude à ONU Femmes pour son soutien et à UNOWA pour son rôle dans la coordination des efforts des femmes de la sous-région pour la paix et la stabilité. Les femmes leaders ont exprimé leurs préoccupations en ce qui concerne la Guinée, la Guinée-Bissau, les régions du nord du Mali et le Nigeria. Elles ont enfin exprimé leur solidarité à leurs sœurs de ces quatre (4) pays.
5. Les participant(e)s ont outre rappelé les progrès majeurs de la sous-région, à savoir:
 - a) *A date, onze (11) sur les (16) pays de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO + la Mauritanie), ont adopté un Plan d'Action National de mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 conformément au Plan régional adopté en septembre 2010 à Dakar. Ces pays sont les suivants: Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Ghana, Liberia, Mali, Sénégal, Sierra Leone and Togo.*
 - b) *NOWA, UN Femmes, HCDH et le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre ont mis en place en avril 2009, le Groupe de Travail Femmes, Paix et Sécurité. Le Groupe de Travail est une plate-forme inclusive d'échange d'expériences, d'analyse et d'évaluation participative des efforts et initiatives de la sous-région pour promouvoir et mettre en œuvre les résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Tous les seize (16) pays de l'Afrique de l'Ouest sont représentés au sein du Groupe de Travail*

6. Priorités et défis pour les Femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest

Les défis et priorités relatifs à la mise en œuvre des résolutions 1325 et suivantes du Conseil de Sécurité des Nations Unies ont pu être identifiés. Il s'agit entre autres de:

- ✓ La faiblesse dans la vulgarisation à grande échelle de la résolution R.1325 ;
- ✓ Les pesanteurs socioculturelles;
- ✓ La faible application des instruments juridiques nationaux et résolutions internationales dans la protection des droits des femmes ;

- ✓ La non-conformité de la législation nationale avec les instruments juridiques relatifs aux droits des femmes ratifiés par les pays
- ✓ La stigmatisation des femmes victimes de VGB de la part des combattants pire, des femmes enceintes résultant des viols ;
- ✓ La faible Participation des femmes/filles aux processus officiels de paix;
- ✓ La faiblesse des ressources pour les différentes interventions;
- ✓ La faible connaissance des médias pour le traitement des faits en rapport aux VBG et de la R.1325 et suivantes du CSNU;
- ✓ Le défi de la Coordination et de l'harmonisation des interventions.

7. Recommandations

Actions de Prévention:

1. Poursuivre l'appui à l'élaborer et à l'adoption de PAN, la mobilisation des ressources et le suivi de leur mise en œuvre par les Etats et les Gouvernements de la sous-région.
2. Œuvrer pour la mise en place des structures d'intervention et d'alertes précoces et renforcer les capacités des intervenant(e)s dans tous les pays de la sous-région.
3. Capitaliser les acquis et les expériences des projets et programmes qui travaillent dans le domaine de la paix, de la réconciliation et instaurer un partenariat entre les acteurs institutionnels de la paix.

Actions de Participation:

4. Amener les partis politiques à instituer et à faire appliquer soit la parité, soit le quota de représentation des femmes aux postes de prise de décision, y compris, dans l'administration.
5. Renforcer les capacités des femmes et des filles précisément les femmes officiers de police sur les mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits.
6. Impliquer les femmes leaders du secteur informel dans la restauration de la paix.
7. Mettre en place un comité interparlementaire et un cadre de concertation des partenaires intervenant sur les questions de genre, femmes, paix et sécurité pour encourager le dialogue entre organisations sur les résolutions 1325 et 1820.
8. Impliquer les jeunes, filles et garçons, dans les initiatives de paix en Afrique de l'Ouest.

Actions de Protection:

9. Multiplier les centres d'écoute, de conseil et d'orientations des jeunes filles et les centres d'information de proximité pour les victimes de violences afin de faire connaître les mécanismes de saisine et de les renforcer.

10. Poursuivre le lobbying pour l'adoption par les Etats des lois de protection des filles/femmes dans des conflits et mettre en place des stratégies de pérennisation de ces lois.

8. Réponse des Nations Unies

Dans sa réponse, Mr. Saïd DJINNIT, Représentant Spécial du Secrétaire Général (SRSG) des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a exprimé, le ferme engagement des Nations Unies, à accorder une oreille attentive aux réflexions pertinentes, aux bonnes pratiques et leçons apprises, et surtout, à apporter leur soutien habituel à la mise en œuvre et au suivi des recommandations issues des échanges. Il a en outre réitéré la volonté des Nations Unies à développer et maintenir le partenariat avec toutes les parties prenantes à la mise en œuvre effective des résolutions 1325 et suivantes des Nations Unies dans la sous région.

9. Suivi des recommandations

Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), le Bureau régional de ONU FEMMES pour l'Afrique de l'Ouest et le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre adopteront au cours du mois de novembre 2013, un plan tripartite de suivi des recommandations de la quatrième édition de la Journée Portes Ouvertes sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, afin de faciliter la mise en œuvre du Plan régional.

10. Annexes

1. Allocutions et interventions des participants
2. Programme
3. Liste des participant(e)s
4. Extraits du rapport d'évaluation à mi parcours du plan régional
5. Photos

I. Allocutions et interventions des participants

PROPOS INTRODUCTIFS DU RSSG, M. SAÏD DJINNIT

Propos introductifs du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, Monsieur Saïd Djinnit

Dakar le 27 juin 2013, UNOWA

Distingué(e)s Invité(e)s,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais vous remercier de votre disponibilité mais surtout de votre intérêt à participer aux échanges annuels institués en 2010 par le Secrétaire Général des Nations Unies, pour faire le point sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 adoptée par le Conseil de Sécurité en octobre 2000.

La journée portes-ouvertes 2013, nous offre une double occasion.

Dans un premier temps, l'édition 2013 de l'Open Day nous donne l'opportunité d'échanger, comme par le passé, sur notre engagement commun en faveur d'une meilleure protection et promotion des droits des femmes, un des principaux objectifs de la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité.

Dans un deuxième temps, cette plate-forme nous invite aujourd'hui à revisiter et faire une évaluation à mi-parcours du Plan d'Action Régional sur les Résolutions 1325 et 1820 adopté par tous les pays membres de la CEDEAO et la Mauritanie, en septembre 2010, à l'occasion du forum commémoratif du 10^e anniversaire de la Résolution 1325.

En effet, c'est au cours du forum régional de Dakar qui, je le rappelle, a réuni 14 ministres en charge des affaires féminines, des représentant(e)s de la CEDEAO, de l'Union du Fleuve Mano, de l'Union Africaine mais également des réseaux régionaux de la société civile et des acteurs impliqués dans les processus de paix dans les pays de la sous-région, que le Plan d'Action Régional fut adopté.

Composé de quatre axes stratégiques, ce Plan d'Action vise d'abord, à rendre effective la participation des femmes dans les processus de prévention des conflits, de maintien de la paix et de reconstruction ainsi que dans les instances de prise de décisions.

Ensuite, le Plan d'Action régionale vise à renforcer la diplomatie préventive et les mécanismes d'alerte précoce, à promouvoir le développement d'une culture de la paix, et à encourager la recherche et la documentation sur les initiatives, le vécu et les expériences des femmes dans les processus de paix en Afrique de l'Ouest.

En un mot, le Plan d'Action Régional a pris en compte les préoccupations et priorités des femmes en matière de construction de la paix dans la région tout en mettant l'accent sur leurs besoins spécifiques en termes de sécurité, le renforcement de leur participation politique et l'adoption de législations et des politiques promotrices de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Pour l'effectivité de cet important instrument qu'est le Plan d'Action Régional, les Nations Unies en Afrique de l'Ouest, ne cessent de s'évertuer à rendre réelle la participation des femmes dans les processus de paix notamment par la formation des femmes médiatrices et négociatrices, la mise à contribution de celles-ci dans les missions de bons offices que je mène dans différents pays de la sous-région, afin de résoudre les conflits de façon non violente et durable. Je voudrais citer le cas de la Guinée où les deux femmes médiatrices formées en 2011 ont appuyé le processus de la facilitation que je coordonne avec la mise en place d'un « Cadre de concertation et d'action rapide pour une sortie de crise », assorti d'un plan de travail à dérouler jusqu'à la fin de l'année.

L'appui aux pays de la sous-région à adopter les plans d'actions nationaux pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 a été une des actions prioritaires des Nations Unies et du Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre. Cette action nous a permis d'avoir à ce jour, onze (11) des seize (16) pays qui ont déjà officiellement adopté un Plan d'Action National ; un (1) pays, le Nigeria qui est dans la phase de présentation et d'adoption de son plan par le Parlement ; deux (2) pays, le Benin et le Niger qui ont expressément sollicité notre soutien pour élaborer et adopter leurs plans ; et enfin les deux (2) autres pays, le Cap-Vert et la Mauritanie qui ont sûrement besoin d'un coup de pouce pour emboîter les pas aux autres pays de la sous-région.

Je voudrais ici me féliciter du nombre sans cesse croissant des pays de la sous-région disposant d'un plan d'action depuis le forum de Dakar. Ce résultat positif et encourageant est à mettre à l'actif du dynamisme leader et chevaleresque des femmes des pays de la sous-région qui ont toujours su jouer un rôle constructif dans la résolution des conflits, mais également, dans la pacification de l'espace politique en Afrique de l'Ouest et surtout, qui ont été à l'avant-garde de l'adoption de la Résolution 1325 (2000) par le Conseil de Sécurité.

Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour féliciter toutes les agences du système des Nations Unies et les entités de la CEDEAO et de l'UFM/MRU en charge des questions de genre, avec en tête, le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre, ONU FEMMES et le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, qui ont soutenu et continuent de soutenir les Etats de la sous-région; soit pour élaborer leur plan national, soit pour sa mise en œuvre.

Distingué(e)s Invité(e)s,

Mesdames, Messieurs,

La complexité des défis auxquels sont confrontés les peuples et les gouvernements de la sous-région ouest-africaine nous interpelle à plus d'actions. En plus des crises sécuritaires et institutionnelles aux dimensions régionales comme dans le cas du Mali, il convient d'ajouter les différends électoraux (cas de la Guinée, du Togo, etc.) aux conséquences déstabilisatrices y compris des transitions interminables et les nouvelles menaces à la stabilité de la sous-région (la piraterie et la criminalité transnationale organisée y compris le trafic de drogue et le terrorisme)

et qui exigent plus d'action des Etats avec une contribution efficiente et efficace de la société civile singulièrement des jeunes et des femmes.

Nous sommes toutes et tous réunis aujourd'hui parce que nous sommes convaincus de la nécessité de renforcer la participation des femmes dans les processus de paix comme le demande les résolutions 1325 et suivantes du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Au demeurant, comme dans tout processus, la pleine mise en œuvre de ce Plan d'Action Régional appelle de la part des acteurs et actrices impliqués à toujours identifier les nouveaux défis et à y faire face de façon concertée et coordonnée.

C'est aussi cela un des principaux objectifs de la Journée Portes-Ouvertes sur la Résolution 1325.

Je vous dis, à l'avance, le ferme engagement des Nations Unies, à accorder une oreille attentive aux réflexions pertinentes, aux bonnes pratiques et leçons apprises, et surtout, à apporter son soutien habituel à la mise en œuvre et au suivi des recommandations qui sortiront de nos échanges.

Je vous remercie de votre attention.

DISCOURS DE DR JOSEPHINE ODERA

DIRECTRICE REGIONALE ET REPRESENTANTE D'ONU FEMMES

27 juin 2013, Dakar

Mr le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations-Unies

Mr le Représentant de la CEDEAO

Mesdames et Messieurs représentants des organisations de la société civile,

Chers collègues des Nations-Unies ici et en liaison avec nous depuis les différents pays de la sous région,

Chers participants à cette journée porte ouverte,

Il me plait de m'adresser à vous aujourd'hui en cette journée de célébration de l'adoption par le Conseil de Sécurité des Nations de la Résolution 1325.

Je voudrai tout d'abord profiter de cette occasion pour saluer le courage des femmes maliennes. Nous avons été particulièrement touchés par la Déclaration devant le Conseil de sécurité de l'ONU de Mme Saran Diakité et espérons une issue heureuse à cette crise qui n'a que trop duré. Les Maliens se dirigent vers des échéances électorales importantes et nous souhaitons que celles-ci se déroulent dans la paix et que la démocratie l'emporte.

Adoptée le 31 Octobre 2000, la résolution 1325 a jeté les jalons d'une participation politique accrue des femmes notamment dans les processus de négociation et de médiation pour la résolution des conflits et la promotion de la paix. Dans le contexte de crise sécuritaire, alimentaire, politique et économique qui secoue notre région, il est d'autant plus important de porter un œil particulier sur ces questions.

La prise en compte de la dimension genre exigée par la résolution 1325 ce consiste pas seulement à faire entendre la voix des femmes c'est aussi par exemple intégrer des experts genre dans le processus de planification et dans toutes les phases d'exécution des programmes de remise volontaire des armes ; recueillir des données désagrégées par sexe et réaliser des entretiens exclusifs avec des femmes victimes ou impliquées dans les conflits ; ou encore appuyer la participation des femmes leaders aux négociations dans le processus de retour à la paix...

Permettez-moi ici de revenir sur quelques points :

- En Octobre 2011 et Mars 2012, avec le bureau des Nations-Unies en Afrique de l'ouest nous avons formé plusieurs femmes aux processus de négociations. Lors de la Conférence de Bruxelles sur le Mali, certaines d'entre elles ont pu faire des interventions et faire entendre leurs voix. Cependant, il est important qu'elles puissent effectivement être à la table des négociations et œuvrer à la promotion de la paix dans des contextes de crise ou post conflit. Et nous y travaillons.

- Pendant les élections législatives et présidentielles de 2012 en Sierra Léone, nous nous sommes joints à l'effort de plusieurs organisations de la société civile et à différentes parties prenantes pour accroître la participation des femmes aux élections, ceci pour des élections paisibles dans le pays. Il en ressort que les femmes ont acquis une plus grande confiance en elle, leur participation comme votantes mais aussi comme candidates aux postes électifs a connu une nette augmentation.
- En Guinée, les femmes se sont réunies il y'a deux mois pour une marche de la paix afin d'exiger qu'elles ne soient plus exclues des processus de négociation et de médiation. Elles ont exigé que l'on compte sur les femmes guinéennes aussi pour obtenir la paix.

Il est vrai qu'à ONU Femmes nous plaçons pour que les femmes ne soient exclues d'aucun processus : économique, social, ou politique. Mais cela est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de se battre pour la paix et d'influer dans les décisions stratégiques devant guider l'avenir de toute une nation.

Mr le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations-Unies

Mr le Représentant de la CEDEAO

Mesdames et Messieurs représentants des organisations de la société civile,

Chers collègues des Nations-Unies ici et en liaison avec nous depuis les différents pays de la sous région,

Chers participants à cette journée porte ouverte,

Sans paix, il ne peut y avoir de développement durable.

Sans paix, il ne peut y avoir de bien-être social.

Sans paix, il ne peut y avoir d'essor économique.

Les femmes et les enfants sont les premières victimes en période de conflit en raison de leur forte vulnérabilité. Les femmes sont largement affectées par les déplacements, les atteintes à leur personne et à leur dignité humaine et autres violations qu'elles subissent en période de conflit. Récemment au Mali, des cas de viols et de mariages illégitimes nous ont été reportés, jusqu'à trois par jour sur une seule femme. Une étude d'ONU Femmes Mali recense près de 110 cas de viols dans la seule région de Gao.

Nous ne pouvons accepter que ces violations continuent. Et nous ne pouvons accepter que des femmes, du simple fait de leur sexe, soient exclues des processus de négociation, de réconciliation et de consolidation de la paix. Car lorsqu'il s'agit de réconciliation, les femmes premières victimes, doivent également être parties prenantes au processus. Au même titre que les hommes et les jeunes hommes. Lorsqu'il s'agit de négocier des accords de paix, leur voix mérite également d'être entendue.

Car en effet, pendant ces dures périodes de transition, les femmes s'organisent, reconstituent le tissu social et appellent à la paix à travers leurs associations et leurs réseaux. Elles ont également souvent la lourde tâche d'éduquer de nouveau leurs enfants à la paix.

Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres, je suis heureuse d'être ici avec vous aujourd'hui pour saluer et encourager la participation politique des femmes. Beaucoup reste encore à faire mais nous pouvons y arriver avec votre acharnement, le notre, et en usant de tous les mécanismes juridiques et légaux à notre portée, pour faire entendre nos voix.

Je salue ici la CEDEAO, dont le plan d'Action pour la mise en œuvre des Résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité va être discuté par Mr Vahard. Nous remercions toutes les parties prenantes à cette journée et toutes les organisations de la société civile et de la sous région qui ont bien voulu se joindre à nous.

Merci pour votre attention.

1. Burkina-Faso

Informations sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies relative au rôle des femmes dans la paix et la sécurité

BURKINA FASO

La nécessité de maintenir la paix et la sécurité dans le monde, n'est plus à démontrer. Aussi, la protection des femmes et des filles contre la violence sexuelle et sexiste constitue un défi prioritaire dans la mesure où, il est reconnu que cette violence a des conséquences néfastes sur le maintien de la paix et de la sécurité, l'instauration d'une paix durable et la réconciliation. Alors, ayant constaté que les femmes et les enfants constituent la majorité des victimes des effets préjudiciables des conflits armés, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté le 31 octobre 2000, la Résolution 1325. Cette résolution reconnaît la nécessité de considérer les femmes comme

parties prenantes à la prévention et à la résolution des conflits. Par conséquent, le Conseil de sécurité demande aux Etats parties de prendre toutes les mesures utiles permettant aux femmes de participer pleinement, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les efforts visant à maintenir et à favoriser la paix et la sécurité, à accroître cette participation et à prendre en compte la parité des sexes dans tous les domaines de la consolidation de la paix.

Pour suivre la mise en œuvre de cette recommandation par les Etats membres, il est demandé au Secrétariat Général des Nations Unies de fournir dans ses rapports, des informations relatives à l'effectivité de cette résolution. C'est à cet effet qu'il est demandé au Burkina Faso, les progrès faits et les limites rencontrées dans l'implication des femmes dans la prévention et la résolution des conflits.

Le tableau ci-dessous donne des informations sur les progrès réalisés, les lacunes et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Résolution 1325.

Domaines	Progrès	Lacunes	Difficultés
Juridique	Ratification du protocole facultatif à la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (26 juillet 2005) et du Protocole de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (9 juin 2006)	- Faible connaissance de la résolution par les organisations de la société civile ;	- Insuffisance de ressources humaines mais surtout matérielles et financières pour la mise en œuvre des activités de lutte contre les violences à l'égard des femmes en temps de paix comme de guerre ;
	L'adoption de la loi n°032-2003/AN du 14 mai 2003 et l'élaboration d'un livre blanc sur la défense nationale	- Faible effectivité des textes en faveur de la femme ;	-
	L'adoption, le 22 décembre 2005, de la loi n°049-2005/AN portant santé de la reproduction	- Absence de fonds spécifique pour appuyer le Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre et les OSC dans les actions de lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles ;	-
	L'adoption de la loi n° 010-2009/AN du 16 avril 2009, portant fixation de quotas aux élections législatives et aux élections municipales	- Absence de sanction contre les actes de harcèlement sexuel	- Insuffisance de ressources financières
	Le Code du travail du 13 mai 2008 interdit le harcèlement sexuel en milieu de travail	- Faible présence de	
Socio-économique	Des sessions de sensibilisation et d'information sur les violences faites aux femmes		
	Formation des officiers de police judiciaire, des organisations de la société civile et des pairs éducateurs sur les droits et les violences à l'égard des femmes		
	Formation de para juristes sur les violences domestiques à l'égard des femmes et des hommes		
	Tenue de rencontres de concertation avec les leaders coutumiers et religieux sur les violences à l'égard des femmes		
	Mise en place de quatre réseaux des leaders communautaires et religieux actifs dans la lutte contre les violences à l'égard		

	des femmes	femmes dans les missions de maintien de la paix (seulement 1,80% en 2011) ;	pour l'exécution des activités du Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest ;
	La prise en charge psychologique et juridique des femmes et filles victimes de violences (viol et saccage de biens) lors des événements de 2011	- Absence de structure formelle pour secourir et prendre en charge les femmes victimes de violences en période de pré conflit, conflit ou poste conflit ;	- Insuffisance d'expert en matière de médiation des conflits.
	Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ), mis en place pour promouvoir l'auto-emploi des jeunes, accorde un taux d'intérêt préférentiel de 3,5% aux jeunes filles promotrices contre 4% pour les hommes	- Faible contrôle de l'achat et de la détention des armes légères ;	
	l'implantation de 795 plateformes multifonctionnelles qui ont permis de créer 4770 emplois féminins permanents et 800 emplois indirects, d'octroyer un crédit de 182.000.000Fr CFA à 4 500 femmes et former 2 124 femmes en gestion opérationnelle	- Absence de coordination des actions des organisations de la société civile.	
	Formation de deux femmes burkinabè sur les techniques de médiation des conflits		
Politique	La création en 2008, d'une commission nationale pour le suivi de la mise en œuvre des engagements du Burkina Faso en faveur de la femme		
	L'adoption en 2009, de la politique nationale genre et son plan d'action opérationnelle pour la prise en compte du genre dans tous les sphères de décisions		
	La création en 2010, d'un conseil national pour la promotion du genre doté secrétariat permanent		
	L'adoption et mise en œuvre d'un programme conjoint de lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles (2011-2015)		
	Elaboration en DECEMBRE 2012 d'un plan d'actions national sur la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité des Nations Unies avec l'appui du bureau régional du Haut Commissariat des Nations Unies basé à Dakar au Sénégal		
	La reproduction et la vulgarisation de certains textes nationaux et internationaux de protection des droits de la femme, et leur traduction dans les langues nationales		
	L'introduction d'un quota au recrutement des agents de la police nationale et des forces armées. Les programmes de formation de ces agents intègrent des cours en Droit international humanitaire et en Droits de l'Homme qui leur donnent des connaissances sur le traitement des femmes, des enfants, des prisonniers et accidentés de guerre. formation de deux femmes en médiation et maintien de la paix par la CEDEAO ELABORATION DUN PLAN D'ACTION NATIONAL EN REPONSE A LA CRISE MALIENNE		

2. Gambia

GAMBIA'S INTERVENTION IN THE IMPLEMENTATION OF UNSCR 1325

STATUS OF IMPLEMENTATION/INTERVENTIONS

UNSCR 1325 was adopted in 2000 to ensure that UN Member States provide greater participation and representation of women in decision making processes within governance institutions and within national, regional and international conflict prevention, management and resolution mechanisms. It was against this background that all UN Member States were required to develop a National Action Plan for its implementation. Gambia developed its National Action Plan in 2012.

Despite the fact that Gambia has not experienced any major conflict since 1981, it is situated within a region that has witnessed conflicts within the past decades. To continue to be a harbinger of peace, therefore, it is hoped this Action Plan, amongst other measures, will serve as a guarantor of continuous peace and stability, particularly for women and girls in the Gambia.

Another key initiative is the enactment of the domestic laws protecting the rights of women, among others. These laws include the 1997 constitution of the Gambia, which is gender Responsive seeks to promote equality between men and women, the Women's Act 2010, the children's Act, the criminal Code, the Trafficking in Persons Act, the Tourism Offences Act and the refugee Act. The Government is also in the Process of passing a Sexual Offence Bill and Domestic Violence Bill into law.

The Government of the Gambia established the National Steering Committee to monitor the implementation of the National Action Plan under the Office of the Vice President and Ministry of Women's Affairs and its implementation arm Women's Bureau chaired by Her Excellency the Vice President of the Republic of the Gambia.

Reporting guidelines have been developed and mechanisms adopted to evaluate and measure the results and impact of the Action Plan.

TOR FOR THE COMMITTEE

The committee is going to be responsible for the following:

1. Coordinate, monitor and evaluate as well as report on the implementation of UNSCR1325
2. Advise Government on strategic options and policies on the implementation of UNSCR1325

3. Mobilize resources for the implementation of UNSCR1325.
4. Conduct advocacy and dialogue on women peace and security
5. Compile data and identify research needs on women peace and security

Good Practice

Recognizing the adverse effects of conflict on the development process of countries, the Government of The Gambia has not only brokered peace in many countries in the sub region and beyond but gives the highest priority to peace building and maintenance within its borders. Gambian women have played a very active in this process. In an effort to tap this potential of women, the Government of the Gambia has instituted and implemented several programmes and initiatives aimed at ensuring the full participation and representation of women in peace processes.

The Government has supported women's quotas and affirmative in all public institutions. The security institutions in the country have several women at the top representing gender sensitivity in the senior command echelons.

Gambian security women have been participating in a series of peace-keeping national contingents to serve in Darfur and Southern Sudan, who have served with distinction, without any loss of life or limb.

Recognizing gender equality and women empowerment as a key factor for the attainment of social and economic development, the Government of the Gambia decided to adopt the following policies and measures,

- Gender Mainstreaming in all government departments and NGOs
- Establishment of Gender Focal Point Network in all Government Ministries, NGOs, UN Agencies, and other Civil Society Institutions.
- Support for women's Quotas and affirmative Action
- Creating an environment for CSOs working on women, peace and security putting in place necessary legislations.

Challenges

- Inadequate resources (finance) slow the implementation of the National Action Plan
- Limited awareness and understanding of the provisions of the UNSCR 1325

Submitted by Mr. Siaka MARONG

MONITORING AND EVALUATION OFFICER

WOMEN 'S BUREAU

OFFICE OF THE VICE PRESIDENT AND MINISTRY OF WOMEN'S AFFAIRS

3. Guinée

JOURNEE PORTE OUVERTE SUR LA RESOLUTION 1325

*PRESENTATION DES FEMMES LEADERS DE LA GUINEE
Conakry, 27 Juin 2013*

Les organisations féminines guinéennes remercient l'UNOWA, le Bureau Regional d'ONU Femmes, le Système des Nations Unies au Sénégal et en Guinée ainsi que leurs partenaires pour l'organisation de la présente journée Portes Ouvertes Femmes, Paix et Sécurité.

I. EVALUATION DES RESULTATS ATTEINTS

Pour sa part, la République de Guinée dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Stratégique National sur la Résolution 1325 portant sur la période 2009-2013 et avec l'appui du gouvernement guinéen et des partenaires Techniques et Financiers, notamment le PNUD, l'UNFPA, l'ONU Femmes, l'OSIWA, le HCDH et les financements du Fonds de Consolidation de la Paix, a obtenu les résultats suivants:

En ce qui concerne l'objectif 1 sur l'amélioration de la participation des femmes à la prévention et la gestion des conflits

1. Le Renforcement des capacités de 2555 femmes leaders dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le renforcement de l'unité nationale (en 2011) et la mise en place en cours d'une plateforme de veille des femmes pour la conduite d'élections paisibles, inclusives et transparentes;
2. L'existence de mécanismes institutionnels pour renforcer le suivi et la mise en œuvre des Résolutions 1325 et connexes, notamment le Comité National de Pilotage de ces Résolutions, l'Observatoire national des VBG, la création d'une base de données, ainsi que l'institutionnalisation depuis 2006 en Guinée de la célébration de la Résolution 1325 le 31 Octobre;
3. L'impulsion depuis l'an 2000 d'une dynamique non-partisane et inclusive par plusieurs fédérations et réseaux de femmes et la mise en place d'une Coalition nationale des filles et femmes œuvrant dans la consolidation de la paix et le développement;

Objectif spécifique 2 sur la protection effective des femmes et des filles en périodes de pré-conflits, conflits et post conflits

1. La création en 2011 d'un Office National pour la Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs (OPROGEM) au Ministère de la Sécurité et la mise en place en cours de 12 Centres pilotes de prise en charge des VBG au sein des commissariats de police et les

brigades de gendarmerie. Depuis 2012, 358 plaintes liées aux cas de VBG ont été reporté à travers l'OPROGEM;

2. La vulgarisation de la Résolution 1325 à travers sa traduction en six langues nationales, la conception d'un manuel simplifié, des affiches, des émissions radios et des caravanes.
3. La conception d'un Guide sur l'accompagnement juridique et judiciaire des victimes de VBG et la formation de 50 professionnels de la justice pour un meilleur traitement des cas de VBG;
4. La formation d'environ 1000 instituteurs militaires et paramilitaires, Officiers de la Police Judiciaire, membres des Forces de Défense et de Sécurité, représentantes d'organisations de femmes et de jeunes sur le contenu de la Résolution 1325 et 1820;
5. L'élaboration en 2010 des Procédures Standards Opérationnelles pour la prévention et la prise en charge des VBG et la vulgarisation auprès des différents acteurs impliqués dans la chaîne de prise en charge;
6. La création d'unités pilotes de prise en charge des VBG au niveau des structures de santé, la formation de 60 prestataires des services de santé sur le traitement des cas de violences sexuelles et la dotation de kits d'urgence post exposition des victimes de viol. Depuis la création de ces Centres, 395 victimes de VBG ont été traités;
7. L'élaboration par le Gouvernement et la société civile du premier Rapport National sur les VBG, présenté lors de la 5ième session de la Commission sur le Statut de la Femme des Nations Unies;

Objectif spécifique 3 sur la participation équitable des femmes et des hommes dans les processus de la paix, la sécurité et de reconstruction dans les situations post-conflit

1. Le plaidoyer et lobbying auprès des Etats majors des FDS et le 1er Ministre pour l'implication des femmes dans les missions de maintien de paix et l'intégration d'un module VBG dans les curricula de formation des militaires et paramilitaires;
2. La formation en médiation de 2 femmes leaders Guinéennes à travers le programme de renforcement des capacités régional de UNOWA et ONU Femmes ainsi que la préparation en cours d'une formation plus élargie en analyse de conflit, médiation, alerte précoce et réponse rapides ciblant 20 femmes qui en feront la restitution à leurs bases ;
3. Les actions en cours pour renforcer la participation des femmes aux élections législatives et communales, notamment le plaidoyer pour l'application du quota de 30% pour l'élaboration des listes électorales, l'éducation civique pour l'exercice du droit de vote et le renforcement des capacités des femmes aspirantes aux élections;
4. L'organisation des caravanes de la paix des femmes pour l'apaisement social et des consultations informels des femmes avec les principaux acteurs de la transition pour une reprise du dialogue et les séries de plaidoyers et de sensibilisation des leaders des partis politiques de la mouvance et de l'opposition pour la paix et l'unité nationale ;

5. La formation et la réinsertion socio-professionnelle de 360 ex-volontaires des incursions rebelles perpétrées contre la Guinée en 2000 et constitués en groupements communautaires.

II. RECOMMANDATIONS POUR ACCELERER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS NATIONAL

Au terme du bilan de la mise en œuvre du Plan d'Action Régional 1325 et 1820, les Femmes leaders Guinéennes ont formulé les recommandations suivantes:

Recommandations aux Etats membres de la CEDEAO

1. Renforcer le positionnement des femmes aux instances de prise de décisions pour une participation accrue dans le processus de prévention et gestion des conflits, notamment à travers l'application effective ou l'adoption de mesures de quota;
2. S'assurer de la participation effective des femmes dans le Réseau d'Alerte et de Réponse qui est un système d'observation de la paix et de la sécurité au niveau sous régional, connu sous le nom d'ECOWARN;
3. Renforcer et matérialiser le partenariat entre les états et les réseaux et acteurs nationaux et régionaux impliqués dans la mise en œuvre de la 1325 et 1820, surtout en ce qui concerne les violences sexuelles à travers des accords de collaboration;
4. Renforcer le rôle des Forces de Défense et de Sécurité dans la prévention et le traitement des cas de VBG, notamment à travers la révision du « Projet de Code de Conduite pour les Forces Armées et Services de Sécurité des Etats Membres de la CEDEAO » qui devrait intégrer des dispositions à ce sujet;
5. Appuyer la formulation d'une stratégie régionale pour lutter contre les VBG et le renforcement des mesures législatives et judiciaires, la sensibilisation et la formation sur les VBG dans les États membres conformément aux engagements pris dans le Cadre de Prévention de Conflits de la CEDEAO (CPCC);

Recommandations à UNOWA et les partenaires au développement

6. S'assurer de la représentation des femmes au sein des missions de facilitation du Système des Nations Unies ;
7. S'assurer de la consultation et l'implication systématique des associations féminines et des femmes leaders lors des efforts de négociation, de médiation et de dialogue a travers des mécanismes institutionnels favorisant les échanges d'information avec les équipes de facilitation ;
8. Appuyer le renforcement institutionnel des réseaux d'organisations des femmes sous régional œuvrant dans le plaidoyer pour une meilleure sécurisation des femmes et filles et leur participation dans la conception et la mise en œuvre de stratégies de prévention et la gestion des conflits ;

9. Appuyer la collecte et le traitement des données sur la base des 26 indicateurs développés par le Système des Nations Unies (S/2010/498) pour faciliter l'évaluation d'impact de la mise en application de la Résolution 1325 et connexe;
10. Appuyer l'organisation d'une table ronde pour capitaliser les bonnes pratiques et la mobilisation de ressources pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'Actions Régional 1325 et 1820.

4. Guinée- Bissau

PRESENTATION PAYS : GUINEA BISSAU

PRELUDE

De prime à bord, j'aimerais vous adresser mes sincères remerciements pour l'invitation et également pour ce cadre d'échanges me permettant de parler de l'expérience de la Guinée Bissau au sein de l'ensemble des pays de la sous-région. Mes propos vont porter sur l'expérience de la Guinée Bissau dans la mise en œuvre de la résolution 1325, de quelques leçons apprises et des bonnes pratiques.

Cependant, bien que la Guinée Bissau n'ait pas de conflit armé, il est néanmoins le théâtre d'une instabilité politique et militaire qui a de fortes implications sur le développement et la mise en œuvre des politiques publiques du pays. Cela entraîne de fortes répercussions sur les secteurs de développement du pays, comme la santé, l'éducation, l'économie et par-dessus tout une grande vulnérabilité des femmes. Il faut également souligner que les élections démocratiques avec la participation éclairée et équitable de tous les électeurs est essentielle à la consolidation de la paix, gage de protection sociale. Cependant, cet objectif ne peut être atteint qu'avec la création d'institutions démocratiques représentant tous les segments de la société, y compris les hommes et les femmes. Depuis son ouverture au pluralisme démocratique, avec la tenue des premières élections générales de 1994, les indicateurs de la participation des femmes au processus décisionnel en Guinée Bissau sont en baisse en raison de l'absence de politiques et de mesures spéciales pour la promotion des femmes aux instances de décisions au sein des partis politiques.

LA PLATE - FORME POLITIQUE DES FEMMES (PFPF)

REALISATIONS, BONNES PRATIQUES ET LECONS APPRISES

La création de la Plate-forme Politique des Femmes de la Guinée Bissau s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1325 en ce qui concerne la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions au niveau national, en particulier la participation aux processus de paix et aux élections. Créée en 2008 avec l'appui du Système des Nations Unies en Guinée Bissau dans le cadre du renforcement de la participation des femmes dans la prise de décision ainsi que la prise en compte de

l'approche genre dans tous les processus décisionnel au niveau national, la PFPF est composée de 11 organisations de femmes.

Tout au long des différents processus électoraux qui ont été menés en Guinée-Bissau depuis 2008, la PFPF a réalisé diverses activités visant à accroître la participation des femmes à la prise de décision :

Promouvoir les rencontres avec des femmes de tous les partis politiques et organisations des femmes pour discuter des priorités pour ces processus électoraux et les attentes pour le nouveau gouvernement;

Effectuer une déclaration conjointe des femmes en vue de faire pression sur les partis politiques;

Organiser des manifestations de sensibilisation auprès des chefs des partis politiques pour obtenir un engagement à des types de déclaration commune, y compris la signature de la déclaration et des réunions avec les membres du PPF ;

Surveiller l'ensemble du processus électoral conformément à la déclaration conjointe, la conduite des communiqués de presse avec des résultats de la surveillance;

Relèvement de porte à porte dans les quartiers, les marchés et les lieux publics pour contribuer à l'éveil de la voix consciente et éclairée par des femmes au niveau rural et urbain;

Création des points focaux dans les différentes régions du pays ;

Rencontres avec les épouses des candidats à la présidentielle pour influencer leurs maris à la mise en œuvre de l'agenda défini par la PFPF;

Participation à des activités liées au dialogue national et d'autres événements d'intérêt national;

Réunions de discussions et de consultations avec les femmes afin de sensibiliser les responsables politiques et militaires à prendre des mesures pour la consolidation de la paix et de la stabilité ;

Organisation des réunions et des formations par les Nations Unies pour une plus grande cohésion et une vision commune des femmes à la paix, ainsi qu'une plus grande participation des femmes au processus décisionnel;

Formations sur la participation politique et l'élaboration d'un manuel de formation, ainsi que la formation des formateurs, soutenu par l'ONU ayant permis de suivre cette formation dans toutes les régions du pays, contribuant ainsi à une plus grande sensibilisation des femmes rurales et au niveau urbain au sujet de leurs droits civiques, politiques et sociaux ;

Pendant le processus électoral, il a été possible de rehausser la prise en compte des intérêts des femmes dans les discours des candidats, ce qui a donné une plus grande visibilité à la participation des femmes et d'assurer une attention particulière aux

besoins spécifiques des femmes en matière de programmes d'éducation des électeurs menées par les organes compétents ;

Lors de la mise en place du gouvernement de transition et en l'absence de ministres et d'un Ministère de la femme de cette structure, la PFPF a été en mesure d'effectuer du lobbying auprès du Président de la transition pour l'inclusion des femmes comme ministres et conseillers présidence, y compris dans les domaines de la société civile et l'égalité du genre.

DEFIS

Le fait que le statut actuel de la PFPF soit une structure informelle et seulement un outil de lobbying, a empêché une plus grande continuité dans nos actions, interrompant toutes les procédures engagées et la portée ultime de nos actions ;

Malgré une plus grande sensibilisation et la visibilité des femmes dans ces processus, il n'a pas été possible de parvenir à l'adoption de mesures d'actions positives pour permettre une plus grande intégration des femmes dans les positions éligibles sur les listes des partis, ainsi que les structures administratives d'organisation des élections ; également il a été difficile de maintenir une large base des membres, de renforcer les capacités institutionnelles, de mobiliser les ressources financières et humaines ainsi que le développement des activités en cours pour renforcer la masse critique des femmes et des hommes dans la défense du droit et l'adoption de mécanismes efficaces de participation des femmes à la prise de décision.

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LES PROCHAINES ETAPES

Pour contourner ces obstacles, nous avons mené une réflexion sur la vie de la PFPF depuis sa création et nous entreprenons les actions ci-après :

Un processus de légalisation et de planification stratégique avec le soutien de l'ONU qui a été amorcée et compte se réaliser au courant du mois de Juillet et après.

Avec ce processus, nous allons réaliser une large base de membres, une structure légalisée, les organes de gestion des élections et l'exécution de nos programmes, et la mobilisation des ressources nécessaires pour nous permettre d'avoir une approche globale et une action continue.

5. Liberia

MARWOPNET'S PRESENTATION ON BEST PRACTICES AND LESSONS LEARNED ON UNSCR 1325, LIBERIA

Presented by

Rose M. Saulwas
UNSCR 1325 Monitor,
MARWOPNET, LIBERIA

It is a pleasure for MARWOPNET to participate in this celebration of 2013 Open Day on UNSCR 1325 in Dakar, Senegal sponsored by UNOWA. The celebration of a day like this, brings hope to women and girls in that it assures them that they have their right to participate in political processes and in other decision making mechanisms and because of this, they can rest on the assurance that their the roles as actors shall be strengthened specifically in conflict- and post conflict countries.

THE UNSCR 1325 as a milestone initiative at the international level, aimed at providing a global mandate for ending a common practice of discrimination against women referred to as “gender blindness” and marginalization of women in conflict ,post conflict peace and security processes. This hallmark Resolution is of extensive scope and range providing the mandate for women’s various roles of engagement with resolution of conflict across national and international toward transition from conflict to peace and peaceful co- existence.

In this regard, MARWOPNET’S sub-regional agenda is focused on the fact that all 4 MRU countries have developed an NAP that has experienced various stages of implementation according to national context and framework. The empowerment of women to continue influencing, impacting and participating according to UNSCR 1325, is of paramount importance to our peace processes in the MRU, a region as you are aware That is proliferated with small arms and light weapons and ex-combatant as well, majority of whom are plowing their trade as mercenaries along the porous borders of our respective country is.

The aim is to ensure knowledge, awareness, and action on UNSCR 1325 issues of local institutions. In that respect, the empowerment of women and concerned men is important as direct contributors to the implementation of these resolutio

In Liberia, we have experienced the complexity of implementation which rest in the domestication of the process. Beside, the issues of coordination and accountability at the CSOs level remain a critical concern for ownership, and continuity. Efforts of MONITORING and EVALUATION has commenced at the governmental level and with MARWOPNET in its areas of operation along border communities in 2 counties working with 11 communities and through its Radio MARWOPNET programmes.

The work we do is backed by The Mano River Union Regional Action Plan on UNSCR 1325 an advocacy framework for ensuring the effectual and practical implementation of

the principles of UNSCR 1325 at the MRU regional level. It complements all four existing national action plans by providing a rare opportunity for national actors from the four countries to collectively initiate strategic actions, identify priorities and resources, as well as determine the responsibilities and timeframes for implementing shared and cross border UNSCR 1325 activities at the regional level. We must acknowledge the collective work of FAS in collaboration with other sub-regional institutions including, the MRU, MARWOPNET, UN WOMEN (UNIFEM), Her excellencies Mary Robison and ELLEN Johnson Sirleaf for this very important Sub-regional Action Plan. The plan is timely and pivotal for ensuring that UNSCR 1325 remains a topical agenda issue for the Governments and Peoples of the MRU in especially with the Africa Union proclaimed Decade for African Women (2010-2020).

The principle aims of these programmes are to:

- to contribute to the understanding of the need for increasing women's influence and participation in the conflict management and post conflict reconstruction;
- to increase the recognition of the special needs of girls and women in peace processes;
- To enable organisational and professional changes where participants will be able to use the knowledge and tools provided by the programme to contribute to the implementation of UN Security Council Resolution 1325.

Best Practices and Lessons learned

Since (2007-2012), MARWOPNET regional and national programmes implemented within the context of its mandate of peace building, mediation and conflict resolution in the Mano River Union sub-region, in collaboration with its traditional partners. With each national chapter engaged in peace building and reconciliations activities within the scope of its mandate and in view of country specific activities at the regional level. These include:

1. The Radio MARWOPNET Project is sub-regional, and located at border communities in the three members' countries of Sierra Leone, Guinea and Liberia. It was established with original funding from the Open Society Initiative of West Africa, (OSIWA) in support of the Network's Information, education and communication programme. The radio programmes is key to public education in peace building, conflict resolution and reconciliation strategy, broadcasting messages of peace, generating good will from the communities, evident by calls to increase programmes covering issues of women human and legal rights; violence; education and social wellbeing of the girl child including early marriage; teen pregnancy part of our work on promoting peace thru election the MARWOPNET radio also broadcast programmes, advocating non-violence election before, during and after elections.
2. ***Since the 2005 Presidential and General Elections observed in Guinea; Liberia; and Sierra Leone by mixed teams of national and international observers from MARWOPNET & Femme-Africa-Centre (FAS) is yet a best***

practice with the strong involvement in maintaining peace by mainstreaming gender in the monitoring of human rights during elections through the Situation Room experience. The Women's Situation Room was co-established during the Liberian elections by the Women and Youth coalition chaired by MARWOPNET, with main partners of FAS, the Angie Brooks International Centre (ABIC), UNDP amongst others. This election monitoring mechanism is now a best practice internationally and has been replicated in Senegal and Sierra Leone with participation from FAS, and an eminent group of women established by ABIC, MARWOPNET national members.

MARWOPNET trained women observers do confirm the democratic processes are leading to good governance in the Mano River Union. The teams consisting of both local and international observers visited various polling precincts and kept in touch with all members of the team following up with them on happenings at the respective centers.

3. **CROSS BORDER SOLIDARITY & ASSESSMENT MISSIONS:**

Cross border community exchanges at the borders (e.g- Guinea/Sierra Leone border in Kambia; Guinea / Liberia borders in Lofa)through the MRU Cross border Security Monitoring Missions.

4. *Advocacy Intervention on the Cote d'Ivoire Crisis 2010:* MARWOPNET, in collaboration with several peace related organizations including WIPNET/WANEP, the various youth organizations, ECOWAS women organization in Liberia, National Women Commission of Liberia, had been working in every initiative in bringing peace to the MRU Country. The Coalition implemented several interventions including the launching of the fast and prayer services and a Peace March as climax of the prayers intervention. These peacebuilders' actions made it clear to all that they were bent on continuing without rest until the sound of guns stops in La Cote d'Ivoire, and all citizens are safe to transact business, go to school and live freely.
5. An assessment was carried out at the Ivory Coast borders to assess the refugee situation in Nimba County; as a result of the Ivory Coast crisis. Data gathered informed a humanitarian appeal for assistance to the refugees during the ECOWAS SUMMIT. MARWOPNET issued a Press Release on the stalemate on the Ivorian crises, and proposed intervention in the Crisis in La Cote d'Ivoire to ECOWAS Commission through the 1000 women march for placing women on delegation on mediation and negotiation, although the response from ECOWAS was not positive.
6. In collaboration with FAS, MARWOPNET and other West African institutions including governments, NGOs such as WIPSEN, WANEP regional and sub-regional bodies held several planning meeting and developed the Regional Action Plan on UNSCR 1325 to complement all existing National Action Plans and intended to accelerate regional solidarity and cooperation in the implementation of UNSCR 1325 in the MRU. It is anticipated that this MRU Regional Action Plan increases action and resources for women, peace and security on one hand, and interest &

commitment on the part of women to advance their capacities for peace and security on the other hand.

During this exercise, it was discovered that in the Mano River Union (MRU) all four countries --Cote d'Ivoire, Guinea Conakry, Liberia and Sierra Leone-- acknowledge the significance of UNSCR 1325 in their recovery and democratization process; and have thus prioritized the development of National Action Plans on UNSCR 1325 in this regard.

7. The Network advocated, lobbied their respective authorities and provided other practical support to MRU SECRETARIAT during 2002-2007, for its reactivation, due to member states' preoccupation with armed conflict.

I THANK YOU!

6. Niger

JOURNEES PORTES OUVERTES SUR LES RESOLUTIONS 1325, 27 JUIN 2013

Contribution du Niger

1. Activités réalisées :

Bien que le REPSFCO Niger ait été créé il y a seulement 7 mois il a déjà à son actif les actions significatives suivantes :

- Une déclaration le 31 octobre 2012 suite aux enlèvements des humanitaires par un groupe armé à Dakoro au Niger
- Une conférence sur les résolutions 1325 et 1820
- La cérémonie de lancement du réseau parrainée par le PM et suivie d'une conférence sur les résolutions 1325 et 1820 à l'intention des FDS, OSC...
- Une déclaration le 12 Juin 2013 suite aux attentats de groupes terroristes à Agadez et Arlit
- Plusieurs formations avec l'appui d'ONU Femmes, par les Organisation de Société Civile sur la 1325 et la 1820 et sur le rôle des OSC dans le processus de paix, de dialogue sociopolitique
- Le processus de mise en place des points focaux des 8 régions est en cours actuellement.

2. Leçons apprises

- Il résulte beaucoup de difficultés dans la mise en place de dispositif de veille dans un pays aussi vaste où ni le réseau téléphonique, ni le réseau routier ne sont efficaces.
- Les questions de « paix et sécurité sont toutes nouvelles pour le pays et malgré la bonne volonté des OSC, il faut intensifier les formations, et les sensibilisations afin que les populations et les militants acquièrent les réflexes nécessaires en la matière
- Les différentes résolutions sont mal connues et nécessitent une forte vulgarisation.

3. Recommandations

Le REPSFECO NIGER recommande :

- Une synergie d'action entre les acteurs étatiques et ceux de la société civile pour une bonne diffusion et mise en application des résolutions ;
- Un engagement plus fort des gouvernements et du Système des Nations Unies pour soutenir et accompagner le processus d'appropriation des résolutions 1325 et 1820.
- La mise en place de mécanismes de veille sur l'esprit et le contenu de résolutions 1325 et 1820 au Niger et dans la sous-région
- Un combat énergique contre les crimes organisés et la circulation des armes à feu dans l'espace sahélo saharien où les femmes et les enfants sont victimes de violations quotidiennes de leurs droits.

7. Sénégal

Communication de la Coordinatrice de la PFPC

Thème : Les bonnes pratiques et les leçons apprises dans la mise en œuvre de la R 1325

Je voudrais avec votre permission faire une présentation succincte de notre structure et une brève description du contexte dans lequel nous évoluons pour mieux aborder le Thème « Les bonnes pratiques et les leçons apprises dans la mise en œuvre de la R 1325 ».

La Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance (PFPC) est un consortium d'organisations féminines des régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor. L'initiative de la création de ce grand rassemblement est prise en décembre 2010, à l'occasion de l'invitation au 10^{em} anniversaire de la Résolution 1325 à Dakar, par deux structures œuvrant déjà pour le retour de la paix que sont : le Comité Régional de Solidarité des Femmes pour la Paix en Casamance/USOFORAL et l'Association Régionale des Femmes pour la Recherche de la Paix en Casamance/KABONKETOOR

Après le forum, il est apparu nécessaire de mettre en place un véritable réseau de femmes pour s'impliquer dans le processus de paix. L'objectif de la PFPC est d'amener le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) et l'Etat du Sénégal à se mettre autour d'une table pour engager des discussions sincères et transparentes.

Les régions administratives de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor constituent la région naturelle de Casamance située dans la partie méridionale du Sénégal, coincée entre deux, la Gambie au Nord et la Guinée Bissau au Sud. Cette région connaît un conflit armé vieux d'une trentaine d'années (1982-2013). Ce conflit a eu des conséquences socioculturelles, économiques, politiques mais

aussi psychologiques importantes. Les femmes et les enfants qui sont les piliers ethniques de la Casamance ont été désacralisés par, les rapt, les mutilations, les mines et la mort brutale.

Fort de ce constat amer, les femmes qui étaient partie prenante au début de ce conflit, se révèlent aujourd'hui des bâtisseuses de Paix.

La tradition de plusieurs groupes socio culturels de la Casamance, confèrent à la femme le pouvoir de prévenir, gérer et de résoudre les conflits : elles ont le pouvoir et le devoir de s'interposer dans les conflits familiaux mais également d'intervenir en cas de conflit armé entre communautés ou villages quelque soit son importance ou sa violence. Abbé Diamacoune Senghor qualifiait les femmes de sapeurs pompiers et de croix rouge !

Les femmes se sont donc organisées et ont mené diverses actions de mobilisation pour la paix avant même la résolution 1325, mais celle-ci est venue offrir un socle institutionnel et juridique à une tradition séculaire du rôle des femmes dans la société casamançaise. Elle a donné l'opportunité aux femmes de redynamiser les valeurs et les mécanismes traditionnels de résolution de conflit.

Bien avant l'adoption de la résolution, les femmes en Casamance s'étaient mobilisées dans des actions de construction de la Paix.

Les organisations de femmes ont non seulement largement contribué à la diffusion de la R1325 du Conseil de sécurité de Nations Unies, mais elles ont aussi travaillé à la mise en œuvre des recommandations de celle-ci. Nous pouvons même dire que la Casamance a été le champ expérimental de la R1325 au Sénégal car étant la seule zone en proie à un conflit de cette ampleur.

La R1325 a ainsi été traduite dans les principales langues parlées en Casamance pour faciliter son appropriation.

Les mouvements de femmes ont organisé des marches de mobilisation, rencontré les autorités de l'Etat jusqu'au Président de la République le dernier en date : 27/06/2012, et des combattants du MFDC. Ils aussi contribué aux renforcements des capacités des femmes pour les exhorter à s'impliquer dans la gestion des conflits.

Quelles sont les leçons apprises ?

Convaincues qu'une seule organisation ne pouvait à elle seule impulser à l'Etat et au MFDC la volonté de se retrouver autour d'une table pour rechercher une solution négociée et consensuelle au conflit, nous avons décidé de mobiliser toutes les femmes de la Casamance.

Nous avons vite et très bien compris qu'au-delà des actions que nos organisations respectives mènent sur le terrain, c'est dans la synergie de nos forces, de nos compétences et de nos énergies que nous pourrions mener un plaidoyer fort pour le retour de la Paix.

La formation et l'appropriation du contenu et de la pertinence de la R1325 nous ont conduit à développer une stratégie de lobbying tant du côté du gouvernement du Sénégal que celui du MFDC afin de les amener autour de la table de négociation.

Engagée, dans la lutte contre les violations des droits de l'homme, la PFPC a fourni un important travail de veille et de dénonciation des violences perpétrées à l'encontre des populations civiles.

Nous avons à notre actif de nombreuses activités de sensibilisation pour amener les parties prenantes à prendre conscience de l'urgence d'aller vers des négociations sincères. En outre le contexte appelle une position autre, faite d'engagement, de mobilisation et de plaidoyer. C'est pourquoi nous avons initié beaucoup d'activités pour la restauration et la consolidation de la Paix en Casamance :

- des actions de nature culturelle et spirituelle visant essentiellement à exorciser les démons de la guerre,
- la mise en place des comités de gestion de Paix articulé autour des mécanismes traditionnels et moderne de la résolution des conflits,
- lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres,
- renforcement des capacités en gestion de conflit, leadership, plaidoyer, lobbying.
- renforcement du pouvoir économique et social des femmes par le développement d'activités génératrices de revenus compte tenu du fait qu'il n'y a pas de paix durable sans développement.

Indépendamment des actions menées par les femmes de Casamance, il convient de noter que des femmes des autres régions ont également pris bien des initiatives depuis 1982 en faveur de la Paix en Casamance. Avec toutes les femmes leader, nous avons enclenché une synergie des associations féminines du Sénégal pour lancer un appel pressant aux autorités du Sénégal et du MFDC pour un retour définitif de la Paix en Casamance. Toutes les participantes (100 %) se sont engagées à s'impliquer dans la gestion du conflit en Casamance.

Il ressort de tout ce travail d'appropriation et de partage de la R1325 mené par la Plateforme des Femmes pour la Paix en Casamance, que la religion dans son interprétation locale, et plus largement au Sénégal, pouvait constituer un facteur bloquant pour une application effective de la R1325. En cela nous pensons qu'il conviendrait dans cette entreprise de vulgarisation de cette dernière, de rallier à notre cause les chefs religieux et coutumiers qui disposent d'une influence certaine au Sénégal.

Nous pensons qu'il est aussi important de promouvoir l'appropriation de la R1325 auprès des hommes (responsables politiques, société civile, militaires, combattants du MFDC). Des sessions de formations en direction de ces derniers devraient être ouvertes en vue de leur faciliter la compréhension de la R1325.

Fait à Dakar le 27 Juin 2013

Prise en Compte de la Résolution 1325

en Afrique : au Sénégal

En guise de prélude, nous retenons que l'UNOWA (Office des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest) est une émanation du Secrétariat Général des Nations Unies qui l'a mise en place en 2001, pour mieux développer et consolider les relations entre les agences du SNU et les autres partenaires intervenants sur les problèmes de construction de la paix et de respect des droits humains qui se posent sur le terrain dans toutes les situations Post conflit (guerres inter Etats et guerres civiles, soulèvements, etc..) vécues dans la sous région, pour appuyer et accompagner les populations dans l'édification et de la consolidation de la paix pour un nouvel Etat et une nouvelle société à progrès social bien affirmé et bien résolu. L'UNOWA devrait faire au moins tous les 6 mois, un rapport circonstancié sur la participation des femmes dans les processus de reconstruction post conflit avec y compris comment les Etats s'y sont pris.

Poursuivant dans cette perspective de construction de la paix avec des impacts positifs sur toutes les couches sociales et tous les compartiments de la vie publique et privée, les Nations Unies (NU) ont été confrontées partout en Afrique, à la participation effective de toutes couches et catégories sociales, surtout les plus exclues dont les femmes singulièrement.

Aussi, du fait de constats ahurissants tels que les mutilations, amputations, meurtres et viols des femmes adultes et séniors, viols répétitifs y compris par les forces militaires venues pour la paix et la stabilité sur des femmes jeunes et mineures, sans oublier les petites filles et les petits garçons. Tout ceci n'ayant rien de nouveau à part le regard interpellatif insistant des femmes et des organisations de défense des Droits Humains et des Droits de la Personne humaine, des Droits Spécifiques des Femmes plus singulièrement encore du fait de leur état exécrationnel ; et ce de partout et de tous les fora internationaux, de Mexico à Beijing et à Beijing + 5, + 10 et même Beijing + 15.

Ainsi, la Communauté internationale et la Communauté Africaine, sous la pression des ONG/OSC, des Institutions de Coopération bi et multilatérale et des propres agences du SNU (UNICEF, FNUAP/UNFPA, HCR, HCDH, UNESCO, PAM, etc., et sous un désarroi criard des populations concernées et impliquées dans les situations post conflit en a résolu et par suite l'UA, d'adopter des Conventions, Chartes, Protocoles, Déclarations, Résolutions (CEDAW, CDE, Résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889 pour ce qui concerne les NU). Pour ce qui en est de l'UA, le CADBE, le Protocole de Maputo, la Déclaration des Chefs d'Etats et de Gouvernement, Déclaration sur les Enfants Soldats etc.

Tous ces Textes Internationaux ont leur force et se complètent pour faire un tout qui adresse la participation des femmes les plus touchées par les conflits et les guerres avec les jeunes en tant que civil(e)s qui en subissent tous les maux, toutes les souffrances et méfaits au plus haut points et à tous les niveaux, pour la Prévention, la Protection et la Participation dans les processus de reconstruction post conflits et d'édification durable de la paix avec tout ce que cela recouvre.

Toutefois, c'est la Résolution 1325 et ses 3 Résolutions annexes que sont la 1820, la 1888 et la 1889 qui consacrent au plus haut point la participation des femmes et des filles de tous les âges et leur protection avec des sanctions bien focalisées.

Et c'est là tout l'intérêt de la Résolution 1325 qui stipule explicitement et "demande instamment aux États Membres de faire en sorte que les femmes soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des différends".

Pour en venir explicitement sur la Résolution 1325 telle qu'elle a été mise en application au Sénégal, relevons que dans les faits, sans être exhaustif, car d'autres plus compétent(e)s ici présent(e)s le feront mieux que moi, il faut relever que des femmes sont incluses et avec des responsabilités, dans tous les contingents sénégalais envoyés dans le cadre des NU, de l'UA et de la CEDEAO pour prendre part à l'édification de la paix et les reconstructions post conflits ou post désastres à savoir, la RDC, le Mali et Haïti pour les désastres. Au paravent, malgré la participation des forces de sécurité sénégalaises (armée, police, gendarmerie sur plusieurs théâtres (Liban, Darfour, RDC, Katanga lors de la sécession, etc.), la présence des femmes n'était assurée à aucun niveau.

Toutefois, il conviendrait de noter que la société civile Sénégalaise malgré son dynamisme, en dehors de la participation à la surveillance de processus électoraux ou d'élections, ne prenait jamais part ni dans le pays, ni ailleurs à la gestion de paix et à la reconstruction post conflit. Encore faudrait-il relever que même une participation effective de cette dernière n'aurait garanti presque nulle part l'implication des femmes : l'essentiel ou la quasi-totalité des figures de proue étant des hommes qui bien que se disant tous militants des droits, occupent toutes les places jouent tous les rôles et ne laissent nulle place nul rôle aux femmes.

Il conviendrait de relever en s'en félicitant, que dans le contingent des démineur(se)s qui avaient été enlevé(e)s en Casamance, il y avait 5 femmes, bien que leur choix n'ait pas relevé de la société civile sénégalaise. Or les femmes sont les personnes qui souffrent et supportent les plus atroces et lourds fardeaux des guerres, des conflits, des désastres et de leurs conséquences sur les communautés humaines.

Aussi, il convient de relever en le soulignant avec force que les actions et diverses activités de l'ONG Femmes Africa Solidarité (FAS) et son Centre PanAfricain pour le Genre, la Paix et le Développement (PAC), centre d'excellence de formation crée au Sénégal en 2004 avec l'appui du Gouvernement du Sénégal, du PNUD, de l'UNICEF et du FNUAP, ont introduit une véritable rupture dans le sens de la prise en compte et de la participation des femmes aux processus d'édification de la paix et de la reconstruction poste conflit. Ainsi, en partenariat avec des institutions de formations de renommée, le PAC a développé depuis 2006 les modules suivants :

a) Genre, conflit et consolidation de la paix en 2006 avec l'Université pour la Paix mandatée des Nations Unies (UPEACE) à travers les Cours intensifs annuels ; et les sessions d'introductions en genre destinées aux écoles d'officiers militaires actifs pour les opérations de maintien de la paix.

Ce programme constitue les fondements du Master II bilingue en genre et consolidation de la paix lancé en mai 2013 à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

b) Renforcement de capacités et de mentorat aux femmes entrepreneurs avec l'Institut de Empresa de Madrid. Il s'agit d'un programme d'appui aux femmes chefs d'entreprises dans le processus de reconstruction post conflit et de développement, en les outillant aux techniques de gestion, et de croissance de leur business pour qu'elles puissent contribuer durablement au développement économique et social de leur communauté.

Ce programme plus ou moins modélisé, a été répliqué en Afrique du Sud, au Liberia, au Mozambique, au Rwanda, en République Démocratique du Congo, Sénégal. Il s'inscrit parfaitement dans la mise en œuvre de la Résolution 1325 des NU de même que celles 1820, 1888 et 1889 qui constituent ses prolongements logiques.

Institutionnalisation d'un "**Prix d'Excellence en Faveur du Genre**" que le PAC célèbre et décerne tous les 2 ans sous la présidence du Gouvernement du Sénégal pays hôte du PAC. *Il faudrait souligner que les Présidents Abdoulaye Wade du Sénégal en 2005, Thabo Mbeki de l'Afrique du Sud en 2007, Paul Kagame du Rwanda et Armando Guebus du Mozambique en 2009 et Ellen Johnson-Sirleaf du Liberia en 2011, ont été Récipiendaires du Prix d'Excellence du PAC/FAS.*

Pour information, l'ONG Femmes Africa Solidarité (FAS) est une organisation non-gouvernementale créée en 1996 à Genève par des femmes leaderes et ayant pour référence et guide pour son programme, les instruments internationaux tels que la Plateforme d'Action de Beijing (1995), la Résolution 1325 (2000) et ses subséquents, du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (2003), la Déclaration Solennelle pour l'Egalité de Genre en Afrique (2004).

Le "**Master Genre et Reconstruction Post Conflits**" que FAS a mis en place avec la Faculté des Sciences Juridiques (Faculté des Droits) de l'UCAD qui le pilote et qui vient juste de démarrer cette année 2013 est l'une des illustrations les plus concrètes de la prise en charge durable de la résolution 1325 des Nations Unies avec ses prolongement que sont les résolutions 1820, 1888 et 1889.

Le "**Master Genre et Reconstruction Post Conflits**", en plus de donner des compétences sur les instruments internationaux, régionaux et sous régionaux qui portent la participation effective des femmes à côté des hommes et y comprises en tant que leaderes à la gestion des situations post conflits, voire à la prévention. Il prédispose et prépare les jeunes filles comme garçons aux processus de reconstructions post conflits et d'édification et de consolidation de la paix.

Le "**Master Genre et Reconstruction Post Conflits**" incite et convainc les jeunes intellectuel(le)s et leader(e)s filles comme garçons, à s'engager et à prendre la décision en toute autonomie, d'aller en tant que participantes et participants civiles sur les terrains de reconstructions post conflits avec des outils leur permettant de partager avec le comment de la gestion de l'implication des femmes et des jeunes mais également de prévention et de gestion de violences basées sur le genre (VBG) qui sont monnaie courante dans les pays en situation de post conflits ou de post désastres. Le Master regroupe des auditeur(trice)s et étudiant(e)s venant de

différents pays de l'Afrique Centrale (RDC, Ruanda, Burundi), de l'Est (Soudan du Sud) et de l'Ouest (Burkina, Cameroun, Cap Vert, Cote d'Ivoire, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal).

Les organisatrices et organisateurs ont prévu pour les prochaines années, d'ouvrir le master à des ressortissantes et ressortissants de toutes les sous régions du Continent, voire de tous les pays en situation de reconstruction post conflits ou de consolidation de la paix.

Avec 15 femmes admises au master sur un effectif de 30 auditeur(trice)s et étudiant(e)s, la résolution 1325 des Nations Unies et le Protocole de Maputo sont effectivement en phase. D'ores et déjà toutes et tous les auditeur(trice)s et étudiant(e)s se disent prêts et immédiatement prêts à aller sur tous les terrains post conflits et post désastres pour participer à la reconstruction, à la paix et à la prise en compte et la prévention des Violences Basées sur le Genre (VBG).

Ainsi, les Africaines et Africains vont prendre part de façon effective, à côté des ressortissantes et de ressortissants d'autres continents à la reconstruction de leur Afrique ravagée aujourd'hui, du Nord au Sud, de L'Est à l'Ouest en passant par le Centre, part des guerres inter Etats, des rebellions, des guerres civiles avec des atrocités inouïes sur fond de dislocation des tissus socioéconomique et politiques avec des conséquence psychologiques porteuses de tous les désastres.

Pour conclure et remercier l'UNOWA, je voudrais demander à l'UNOWA dont la pertinence dans la sous-région avec "ses" Mali, Cote d'Ivoire, Libéria, Sierra Léone, Sénégal, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Nigéria, Burkina, Niger, Mauritanie, Sahara, est plus qu'éloquente, de se doter d'un programme de formation des forces de l'ordre et/ou de sécurité intérieures en genre, et prise en compte avec prévention des violences de genre.

Cela en intelligence parfaite avec tous les acteurs et actrices : Etats, Sociétés Civiles, Agences du SNU, non seulement pour éviter ce que les guerres ont révélé et continuent de révéler d'horreurs et d'atrocités principalement vécues par les femmes, les jeunes et les tout petites et petits.

Je vous remercie de votre agréable attention.

Daouda Diop

COMMUNICATION DU REPSFECO SENEGAL

La Résolution 1325 (2000) : une des initiatives «qui a le plus marqué de son empreinte l'histoire de la prise en charge spécifique des conditions de vie et statuts des femmes et des filles dans les zones de conflits armés ainsi que celles de leur participation, de leur protection, de la prévention, de l'assistance et de la reconstruction post-confliktuelle.

Son efficacité dépend de la capacité analytique des Gouvernements à maîtriser les dimensions sexospécifiques des conflits, des situations de paix et de non conflits.

Elle implique également la participation de tous les acteurs, leurs actions, les conditions dans lesquelles elles doivent être menées.

Après 10 années d'existence, un forum régional a été organisé en 2010 pour faire le bilan de sa mise en œuvre dans les Etats membres de la CEDEAO. Du forum, un Plan d'action de la CEDEAO sur la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité des Nations Unies a été adopté en Afrique de l'Ouest dont la mise en œuvre est assurée par la CEDEAO à travers le Centre pour le Développement du Genre (CCDG). A cet effet, il a été décidé que le REPSFECO servira d'organe de coordination pour les Organisations de la Société Civile ouest-africaines.

Nous axerons notre évaluation autour des stratégies du Plan d'Action de la CEDEAO.

1- Renforcement des organisations des femmes et des OSC

Ces journées portes-ouvertes offrent une plateforme dans laquelle les femmes leaders s'adressent directement aux hauts placés des Nations Unies et de la CEDEAO pour partager leurs expériences, leurs inquiétudes et leurs priorités.

2- Promouvoir le développement d'une culture préventive de la paix

Les actions du REPSFECO Sénégal en partenariat avec l'Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement et d'autres partenaires l'illustrent bien:

- Existence de deux clubs d'éducation à la paix et à la citoyenneté au niveau des « Cours Awa & Khassim » et des Etablissements « Keur Arame »
- Des outils et guides pédagogiques sur l'éducation à la paix et à la citoyenneté sont en cours d'élaboration

3- Le renforcement des mécanismes d'alerte précoce

4- Encourager la recherche et documentation

5- Prévention et répression des violences basées sur le genre dans les conflits armés

6- Intégration du genre dans les efforts de maintien et de consolidation de la paix, notamment dans la réforme du secteur de la sécurité

Le Sénégal a très tôt compris l'enjeu d'une perspective Genre dans la Réforme du Secteur de Sécurité. Une plateforme d'intégration du genre a été mise en place pour travailler sur les voies, moyens et stratégies adaptées à une meilleure prise en compte du genre dans le dit secteur. Depuis lors, des femmes ont intégré la plupart des corps du secteur de défense et de sécurité.

- Etude des textes de Lois et décrets du secteur de défense et de sécurité (Ministère des Forces Armées Sénégalaises, AMLD, DCAF, AISST, CESA / AFRICOM, Ministère du Genre, etc.)
- Atelier sur l'intégration et la gestion du personnel féminin des forces armées
- Elaboration d'une lettre de politique sectoriel

- Atelier de formation et d'information des forces de défense et de sécurité en poste à Ziguinchor sur les enjeux et défis de la résolution 1325

7- Promouvoir la participation des femmes et assurer la disponibilité d'expertes en médiation

En ce qui concerne la participation des femmes dans les délégations d'accords de paix, le problème reste toujours à l'état latent. Car, depuis 2011, prenant l'exemple du Sénégal, le REPSFECO Sénégal a participé activement aux travaux du Comité de pilotage sur la formation en médiation des femmes leaders de l'Afrique de l'Ouest initié par ONUFEMMES, UNOWA. Toutefois, l'utilisation de ces médiatrices de haut niveau formées n'est pas encore effective. Des actions ont été entreprises par le REPSFECO Sénégal en direction des instances dirigeantes ONUFEMMES, UNOWA, CCDG pour l'implication de ces dernières dans les délégations et jusqu'à présent nous attendons.

8- Garantir la reprise économique post-conflits aux femmes ANRAC (A voir avec l'ANRAC) qui pourra mieux nous renseigner

9- Elaboration des plans d'actions nationaux

Plan d'Action Nationale de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies au Sénégal et ses suivantes. Plan d'action qui, de manière systémique ,révèle comment le Sénégal peut être mettre a profit cet instrument pour remplir les engagements précisés dans la dite résolution mais également ceux inscrits dans les précédents tels que la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Déclaration et la Plateforme d'action de Dakar de 1994, la Déclaration et la Programme d'action de Beijing de 1995, et la Déclaration et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (2000).

10- Assurer la représentation des femmes dans les prises de décision politiques

Le vote des femmes sénégalaises en 1945, lors des élections municipales du 1^{er} juillet, a créé un changement de mentalité de la classe politique. Les femmes sénégalaises ont, depuis, énormément évolué et constituent la force électorale la plus représentative en Afrique et au Sénégal.

Il faut souligner que les femmes sont majoritaires dans les partis, elles constituent les bases électorales et les lames de fond des partis mais elles continuent à être considérées avec les jeunes, comme une minorité quand il s'agit de les nommer à des postes de responsabilité et de direction au sein de ses partis et instances de décisions.

Pour pallier ces lacunes et profitant de l'avènement de la loi sur la parité, le REPSFECO Sénégal et AMLD se sont fixés comme objectif principal de promouvoir un leadership politique mieux équilibré qui prend en compte la participation et la représentation des femmes qui représentent 52% de la population sénégalaise et 51% du corps électoral.

Nous avons donc engagés des actions qui devraient permettre aux femmes de qualité, qui ont des talents insuffisamment exprimés dans la société et dans les partis, d'une part, de faire valoir la valeur ajoutée de leur présence sur les listes électorales et d'autre part, de construire un discours de campagne basé sur leurs besoins et intérêts ainsi que sur ceux de leurs circonscription administratives .Elles doivent être conscientes que le succès des différentes

listes en compétition dépend d'elles et des jeunes et que par conséquent, ces 2 catégories doivent pouvoir accéder, au même titre que les hommes adultes, aux postes de responsabilité et instances de décision.

Le premier acte a été de consulter, dans le cadre d'un dialogue avec les leaders des partis politiques dans leur ensemble, en organisant une réunion exceptionnelle dans sa forme et son contenu qui a permis de débattre de la nécessité de transformer les mentalités et les perceptions qui empêchent l'égalité des sexes d'être une priorité dans les Etats-majors et textes fondamentaux des partis et de créer les conditions qui permettent la transformation des pratiques socioculturelles discriminatoires des systèmes juridiques et politiques et des processus électoraux.

Nous pensons qu'au-delà de la volonté politique, il faut prendre des mesures spéciales pour accroître la participation et la représentation des femmes. C'est ainsi que dans notre stratégie de promotion, du rôle clé des femmes et des jeunes, a débuté par série de formations qui leur ont fait connaître le système électoral, son cadre juridique, notre code électoral et notre calendrier électoral pour jouer pleinement leur rôle dans l'exécution des programmes de leur parti.

Il a aussi été noté, le besoin d'utiliser des approches et compétences transformatives nécessaires aux jeunes pour un leadership efficace de la jeunesse. Il a été enfin noté que les jeunes aussi, sont des acteurs politiques clés et un élément essentiel dans tout processus électoral démocratique.

C'est dans le cadre de l'exercice de leurs rôles d'acteurs de développement communautaire et de défenseurs des droits des populations, que nous avons encadré les points focaux du REPSFECO basés dans les 14 régions du Sénégal à surveiller le processus électoral pour le bénéfice de tous.

La phase pré-électorale aussi a été utilisée pour rendre effective la présence des femmes, jeunes filles et garçons dans le dispositif pré-électoral lui-même; On les encourage à intégrer toutes les structures qui gèrent la préparation des élections: Etat majors, structures, commissions administratives et juridiques, actions et programmes au niveau central et opérationnel, etc.

Aussi bien les femmes que les jeunes filles et garçons ont ainsi activement participées, avec responsabilité dans la gestion des activités de leur parti en ces moments critiques de notre histoire politique.

Les dernières élections législatives ont profondément modifié le paysage de l'Assemblée Nationale sénégalaise. Avec 65 élues sur 150 députés – soit 43,5 % de l'hémicycle – les femmes vont désormais compter dans la vie politique sénégalaise.

- Nombre de femmes conseillères régionales : 76 sur 522 soit 14,56%
- Nombre de femmes conseillères municipales : 528, sur 2 720 soit 19,4%
- Nombre de femmes conseillères rurales : 1 002 sur 9 196, soit 10,90%
- Nombre de femmes membres des bureaux régionaux : 7 sur 55 soit 12,71%
- Nombre de femmes membres des bureaux municipaux : 48 sur 311, soit 15,43%
- Nombre de femmes membres des bureaux ruraux : 90 sur 960, soit 9,37%
- Nombre de femmes élues locales : 1606 sur 14 352 soit 11,19%
- Nombre de femmes dans les bureaux des conseils locaux : 145 sur 1 326 soit 10,93%

11- Vulgariser les résolutions 1325 et 1820

L'information et la sensibilisation des femmes sur les Résolutions 1325 et suivantes ont été assurées par le REPSFECO Sénégal en partenariat avec AMLD et le Centre de Genève pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées (DCAF) à travers :

- Une session d'information et de formation sur la Résolution 1325 (2000) et suivantes avec les Associations féminines casamançaises et la plateforme des femmes pour la paix et Casamance (région de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor) AMLD, REPSFECO Sénégal et DCAF
- Une session de formation et d'information sur la Résolution 1325 (2000) et suivantes avec les autorités et les associations féminines de la région de Saint-Louis AMLD, REPSFECO Sénégal et DCAF
- La traduction de la Résolution 1325 (2000) a été déjà faite par le WANEP dans les langues suivantes : diola, mandingue, sérère.

Il y a également eu un atelier sur la mise en œuvre de la Résolution 1325, organisé par le Ministère du genre et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, dans laquelle il est ressorti les liens qui existent entre le Plan d'Action National pour la mise en œuvre au Sénégal de la Rés. 1325 et suivantes et celui de la cellule nationale du REPSFECO qui se recoupe harmonieusement.

12- Soutenir les processus locaux de règlement des conflits

Au Sénégal, les autorités traditionnelles se sont toujours impliquées dans la gestion et le règlement des conflits. L'exemple des femmes du bois sacré et celles de la plateforme des femmes pour la paix en Casamance l'illustre bien car elles ont contribué, après acharnement et détermination, à la libération récente des trois femmes démineurs capturées en Casamance.

Sur l'identification et l'instruction des médiateurs traditionnels (hommes comme femmes) sur les résolutions 1325 et 1820, des efforts restent encore à faire. Dans les activités du REPSFECO Sénégal, il est prévu des sessions de formation, d'information et de sensibilisation des femmes, des autorités traditionnelles et religieuses, des hommes sur les enjeux et défis de la résolution 1325 et suivantes dans leurs missions de tous les jours. Toutefois, le problème du financement de ces activités se pose encore.

13- Mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation

Journée portes ouvertes Femmes, Paix et Sécurité

Rencontre d'échanges et de partage sur la mise en œuvre effective de la résolution 1325 en Afrique de l'Ouest

Plan d'Action de la CEDEAO pour la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité de l'ONU : Trois (3) ans après

Dakar le 27 juin 2013, UNOWA

PROGRAMME

09h40 : Accueil des participants et des invité(e)s

10h00 : Mot de bienvenue et présentation du programme, par **Mme Kéméalo M. Agathe TELOU, Conseillère Genre – UNOWA**

10h05 : Propos introductifs de son Excellence **M. Saïd DJINNIT, Représentant Spécial du Secrétaire General des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest – UNOWA**

10h15 : Intervention de **Mme Joséphine ODERA, directrice du Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest, d'ONU-FEMMES**

10h25 : Mot de **Mme Aminata Dibba, Directrice du Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre**

10h25 : Allocution de **Hadja Saran Daraba KABA, Secrétaire Exécutive de l'Union du Fleuve Mano**

10h40 : Interventions des femmes leaders de la Sous-région Ouest Africaine (**par ordre alphabétique des pays, et clôturées par le Sénégal**)

13h15 : Synthèse de l'Evaluation à mi-parcours du Plan d'Action de la CEDEAO pour la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, par **M. Patrice Vahard, Chef Section Droits de l'Homme et Genre – UNOWA** par **M. Patrice Vahard, Chef Section Droits de l'Homme et Genre - UNOWA**

13h20 : Mot de clôture de son Excellence **M. Saïd DJINNIT, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest – UNOWA**

13h25 : Photos de famille et interviews, suivis du déjeuner.

Journée portes ouvertes Femmes, Paix et Sécurité

Rencontre d'échanges et de partage sur la mise en œuvre effective de la résolution 1325 en Afrique de l'Ouest

Plan d'Action de la CEDEAO pour la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité de l'ONU : Trois (3) ans après

Dakar le 27 juin 2013, UNOWA

LISTE DES PARTICIPANTS (Dakar)

NOMS -Prénoms	ORGANISATION	CONTACTS
Fatou THIAM	Juriste AJS	femjursen@hotmail.fr 33 821 40 66/ 77 575 74 68
Gaspard Onokoko	President du groupe AGORA GRA-REDEP	gaspano@yahoo.fr 77 503 08 57
Alex Dunkel MORTIER	Assistante projet Paix et Securite TOSTAN	peacesecurity@tostan.org
Khadidatou Diaw	Assistante Programme Article 19	khadidiatou@article19.org 77 560 01 00
Fatou THIAM	Juriste Article 19	thiam@article19.org 77 725 50 21
Aminata Kébé	Chargée de Programmes HCDH	AKebe@ohchr.org 77 740 14 60
Khar Ndiaye	Responsable Programme AMLD	khar.ndiaye@amld-ong.org 77 153 10 72
Josephine Odera	Directrice Régionale Afrique de l'Ouest ONUFEMMES	
Penda Seck DIOUF	CLVF / REPSFECO	+221 77 520 81 49
Ndeye Daro FALL	ANAFA	fallNdyedaro@yahoo.fr
Fatou Bintou THIOUNE	Coordinatrice CLVF	clvfsenegal@yahoo.fr +221 33 827 63 59
Fatou Ndoye Fall	Amnesty International	Fatou.ndoye@yahoo.fr 77 560 51 03
Mbeinda Lamotte	Coordinatrice COSAPERE	
Fatou Deme DIOUF	Comité de lutte contre les violences faites aux femmes CLVF	
Said Djinnit	SRSR UNOWA	

NOMS -Prénoms	ORGANISATION	CONTACTS
Samuel Gahigi	Conseiller politique UNOWA	
Agathe K. M. Telou	Conseillère Genre UNOWA	
Laurence Gerard	Chargée de communication UNOWA	
Veneranda Munkandoli	Chef de l Administration UNOWA	
Hawa Traoré	Responsable Ressources Humaines UNOWA	
Biga Maman S.	Responsable Sécurité UNOWA	
Arvin Pal	Responsable informatique UNOWA	
Mamadou Bamba	HRG / UNOWA	bamba@un.org
Malamine Tamba	HRG / UNOWA	
Anta Gamby	Assistante Section HRG, UNOWA	Gamby@un.org
Alioune B. DIALLO	Coordinatrice Groupe de Travail FPSAO UNOWA	Diallo12@un.org
Donald Kouamé	Section Communication	
Aliou Ngom	Section informatique	
Guilaine Thebault	PIO/UNOWA	
Ndeye Ndiaya Ndoye	SOS EQUILIBRE	Ndoyendeyendiaye@yahoo.fr
Fatime Chrisine Ndiaye	BIT	ndiayef@ilo.org
Daouda DIOP	Consultant Genre	daoudagenredo@gmail.com
Ndeye Astou Sylla	Presidentente Femnet Senegal	femnetsenegal@yahoo.fr
John MUGIS	FAS PAC	johnmugisa@gmail.com
Awudu Ahmed Gumah	CCDG CEDEAO	agumah@ccdg.ecowas.int
Michele AGUEY	HCDH/BRAO	aubinama@yahoo.fr
Alexis De HERDE	ONU Femmes	Alexis.deherde@unwomen.org
Jeanne Elone	TrustAfrica	elone@thrustafrica.org
Ramata Sall	Juriste, CSDH	Sallrama87@yahoo.fr
Ekoue Ekolle ESTHER	OXFAM	eekoue@oxfamamerica.org
Eva Kouka	ODFAM	eva.kouka@oxfamnovib.nl

II. Extrait de l'évaluation du plan régional

ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU PLAN D'ACTION RÉGIONAL POUR LA MISE EN OEUVRE DES RÉOLUTIONS 1325 ET 1820 EN AFRIQUE DE L'OUEST

**Tableau des activités réalisées durant les 3 premières années dans
chacun des seize (16) pays de la sous-région**

Dakar, 27 juin 2013

Pays	Prévention	Participation	Protection	Observations/ Commentaires
Benin	<ul style="list-style-type: none"> Formations de 15 groupements de femmes en prévention et gestion des conflits au sein des groupements d'activités génératrices de revenus (GAGR) WANEP Benin (2012) Suivi quotidien d'indicateurs sur le genre et soumission des rapports d'incidents et de situation dans le système d'alerte précoce et de prévention des conflits de la CEDEAO. WANEP Benin (2010-2012) Développement et dissémination d'un programme d'éducation à la Paix dans les écoles, collèges et, WANEP Benin (2013) 	-	-	En processus d'adoption d'un plan d'action national de mise en œuvre de la R.1325 du CSNU
Burkina-Faso	-	<ul style="list-style-type: none"> L'introduction d'un quota au recrutement des agents de la police nationale et des forces armées. Les programmes de formation de ces agents intègrent des cours en Droit international humanitaire et en Droits de l'Homme qui leur donnent des connaissances sur le traitement des femmes, des enfants, des prisonniers et accidentés de guerre. Accompagnement de 220 femmes candidates aux élections municipales du 02 décembre 2012 à travers des activités de renforcement de capacités 	<ul style="list-style-type: none"> La prise en charge psychologique et juridique des femmes et filles victimes de violences (viol et saccage de biens) lors des événements de 2011 Actions d'interpellation des autorités sur les violences faites aux femmes suite aux mutineries militaires (2011) Burkina Faso Formation de para juristes sur les violences domestiques à l'égard des femmes et des hommes 	Validation suivi de l'adoption du Plan d'Action National pour la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 au Burkina-Faso, en janvier 2013
Cap-Vert	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place/renforcement des mécanismes nationaux d'alerte précoce avec une implication des communautés de bases dans les pays. REPSFECO AO (2013) 	<ul style="list-style-type: none"> Caravane de sensibilisation pour des élections apaisées et une grande participation des femmes aux différents scrutins REPSFECO AO (2010) Promotion des droits et implications des femmes du milieu rural dans les initiatives de paix et de cohésion sociale. Région du Cavally (Ouest). REPSFECO AO (2013) 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien de la création des centres d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences sexuelles et de VBG dans les pays. REPSFECO AO (2013) Adoption de la loi 757 : loi 	Adoption et mise en œuvre d'un plan national relatif aux résolutions 1325 et 1820 du CSNU Abandon par la

Pays	Prévention	Participation	Protection	Observations/ Commentaires
		<ul style="list-style-type: none"> Création et renforcement des cellules Genre dans les Ministères techniques. Minis.Fem.Côte d'Ivoire (2010-2012) Formation et encadrement de leaders communautaires/paires éducateurs pour la sensibilisation, le pardon, la tolérance et l'adoption de "comportements à moindre risques" Minis.Fem.Côte d'Ivoire (2010-2012) 	<ul style="list-style-type: none"> contre les pratiques néfastes. Révision du code électoral ; Prise de sanctions disciplinaires à l'encontre des auteurs de violation de droits humains. 	communauté des pratiques de l'excision au Nord, au centre et au Centre-Nord de la Côte d'Ivoire.
The Gambia	<ul style="list-style-type: none"> The Government of the Gambia established the National Steering Committee to: (a) coordinate, monitor and evaluate as well as report on the implementation of UNSCR1325; (b) Advise Government on strategic options and policies on the implementation of UNSCR1325; Mobilize resources for the implementation of UNSCR1325; (c) Conduct advocacy and dialogue on women peace and security; (d) Compile data and identify research needs on women peace and security 	<ul style="list-style-type: none"> Gender Mainstreaming in all government departments and NGOs Establishment of Gender Focal Point Network in all Government Ministries, NGOs, UN Agencies, and other Civil Society Institutions. 		<p>Inadequate resources (finance) slow the implementation of the National Action Plan</p> <p>Limited awareness and understanding of the provisions of the UNSCR 1325</p>
Ghana	<ul style="list-style-type: none"> Inter-generational Dialogue in Celebration of International Women's Day March 8th 2011 and 2012, Ghana, WIPSEN Ghana (2011-2012) Youth Readiness and Job Placement Programme. WIPSEN Ghana (2013) 	<ul style="list-style-type: none"> Young Girls Transformative Leadership Programme, Liberia. WIPSEN Ghana (2010-2012) West African Women's Elections Observation (WAWEO), Liberia, Sierra Leone and Ghana. WIPSEN Ghana (2011-2012) Thousand Women March in Solidarity with the Women of Cote d'Ivoire. WIPSEN Ghana (2011) 		
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> Plaidoyer réussi pour l'inscription des questions relatives au genre et à la violence faite aux femmes dans les modules de formations des futurs militaires et paramilitaires. Minis.Fem.Rép.Guinée (2010-2012) 	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic situationnel sur les facteurs potentiels des conflits dans les préfectures de Guéckégou, Kissidougou et Macenta. REFMAP (2011-2012) Adoption de la 'Politique Nationale Genre' en 2011 par l'augmentation de la part du budget allouée à la promotion féminine- à l'Assemblée Nationale au Gouvernements dans les Partis politiques et dans l'administration publique pour la période 2010-2013, 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un office du Genre, de l'enfance et des mœurs par le ministère de la sécurité et de la protection civile par arrêté N°3476/MSPC/CAB/DRH/2009 du 28 juillet 2010. Minis.Répub.Guinée Adoption du Code de l'enfant en 2009. 	<p>Adoption et mise en œuvre d'un plan national relatif aux résolutions 1325 et 1820 du CSNU</p> <p>Existence de fonds de Consolidation de la paix.</p>

Pays	Prévention	Participation	Protection	Observations/ Commentaires
Guinée - Bissau		<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="813 252 1346 331">▪ Edition et distribution aux partenaires de 2000 livrets de poche sur les résolutions 1325,1820, 1888 et 1889. <li data-bbox="813 368 1346 475">▪ Mise en place de la plateforme politique des femmes pour renforcer les capacités des femmes et augmenter leur représentation aux postes de prise de décision. <li data-bbox="813 480 1346 561">▪ Mise en place du comité interministériel des femmes de la police, de la gendarmerie et des ex-combattantes. 	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="1435 368 1809 443">▪ Adoption de la loi sur la protection des enfants talibés et autres enfants. <li data-bbox="1435 448 1809 531">▪ Adoption de la loi sur la Santé de la Reproduction le 4 juillet 2010. 	Mise en place du comité (de 32 personnes) de pilotage du plan d'action de la résolution 1325 (2000) composé.

Pays	Prévention	Participation	Protection	Observations/ Commentaires
Liberia	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Established 8 Joint border security and confidence building units in the MRU basin. MRU (2012) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ An MRU Operational Plan on Peace and Security has been developed and approved by MRU Heads of State which incorporates activities that address violence against women. The Operational Plan has been costed to facilitate implementation. (2012) ▪ CROSS BORDER SOLIDARITY & ASSESSMENT MISSIONS: Cross border community exchanges at the borders (e.g- Guinea/Sierra Leone border in Kambia; Guinea / Liberia borders in Lofa)through the MRU Cross border Security Monitoring Missions. ▪ Etablissement d'une structure nationale pour les femmes rurales afin d'assurer leur participation au processus de développement et de reconstruction. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conduct baseline study & identification of best practices in alternative & traditional means of conflict prevention, management and resolution. MRU (2013) ▪ Elaboration d'un Plan d'Action National contre les violences basées sur le genre pour agir et prévenir VBG au Libéria ; ▪ Modifications du Code pénal sur la question des délits sexuels, en élargissant la définition juridique du viol pour en faire une infraction pouvant entraîner une privation de liberté et muer les simples pénalités en prison à vie; ▪ La législation sur la garantie des droits des femmes à la propriété et à l'héritage pour les veuves. ▪ Création de la Cour pénale E pour juger les affaires d'infractions sexuelles et mise en place d'une Unité Crime et violences Sexuelles au sein du ministère de la Justice pour juger les cas spécifiques aux infractions sexuelles; ▪ Mise en place d'un réseau de chefs religieux comprenant des chrétiens et des musulmans pour soutenir la lutte contre la violence sexiste dans les églises, les mosquées et les communautés. 	Adopted a National Plan of Action on UNSCR 1325 & 1820
Mali	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Club de la presse en direct sur trois stations radio et rediffusé sur les 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer le mouvement des femmes pour l'élaboration d'une feuille de route avec les 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'une étude sur les violences faites aux femmes à 	Adoption et mise en œuvre d'un plan

Pays	Prévention	Participation	Protection	Observations/ Commentaires
	<p>antennes de dix stations radio de l'intérieur du pays pour sensibiliser les populations sur une gestion pacifique de l'après-crise. Minis.Fem.Mali (2012)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Traduction de la résolution 1325 en langues nationales (bamanankan, sonrhai, tamasheq, soninké, fulful.Minis.Fem.Mali (2010-2011) ▪ Production et diffusion de cassettes audios dans quatre langues nationales sur les résolutions 1325, 1820,1888 et 1889 du Conseil de Sécurité des NU.Minis.Fem.Mali (2012) ▪ Ateliers sur le processus de Dialogue Intercommunautaire en matière de justice transitionnelle de Réconciliation et de Vivre ensemble avec les femmes des Régions du Nord déplacées à Bamako. 	<p>propositions des femmes du Mali pour le gouvernement de transition. Minis.Fem.Mali (2012)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration de plans d'actions régionaux pour les 8 régions du Mali et le District de Bamako.Minis.Fem.Mali (2012) 	Gao et Ménaka. Minis.Fem.Mali (2012)	national relatif aux résolutions 1325 et 1820 du CSNU
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation et plaidoyer ADOUWABA, Partis politiques. Mauritanie (2013) 			Existence d'une loi sur le quota de 30% (2006) Non adoption d'un PAN sur la R.1325
Niger		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi sur le quota des femmes 		Plaidoyer pour l'adoption d'un plan d'action relatif aux R. 1325 et 1820
Nigeria				Elaborated a National Plan of Action on UNSCR 1325 & 1820
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documented in film mediation experiences in West Africa at a regional level...this included women's contribution, but also a specific thematic video on women and mediation. Specific films on case study of the Sierra Leone peace process produced- in all films women share experiences and 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement du pouvoir économique et social des femmes par le développement d'activités génératrices de revenus compte tenu du fait qu'il n'y a pas de paix durable sans développement - Casamance. ▪ La R1325 a ainsi été traduite dans les principales langues parlées en Casamance pour faciliter son appropriation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre (SNEEG) au Sénégal/ 2005. ▪ Code de la famille /1972. ▪ Loi n°74-37 du 18 juillet 1974 et la Loi n°79-31 du 24 Janv. 1979, Code pénal ▪ Loi n° 2010-11, instituant la 	Adoption et mise en œuvre d'un plan national relatif aux résolutions 1325 et 1820 du CSNU

Pays	Prévention	Participation	Protection	Observations/ Commentaires
	<p>specific attention given to women's role and gender dynamics in peace process in general. CMI (2011 & 2012)</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation des Femmes Leaders d'association et ONG féminines de la Casamance sur les résolutions du CSNU (bignona, Oussouye, Ziguinchor, Kolda) MALAO (2012) Renforcement des capacité de la société civile sur la sécurité humaine et l'éducation à la culture de la paix (ziguinchor, sédhioun, bignona) MALAO (2012) Rencontre communautaire a Oussouye sur les méthodes traditionnelles de résolution des conflit MALAO (2012) Emissions radio (radio communautaires (kolda, bignona, ziguinchor, oussouye) sur la vulgarisations des résolutions 1325 et 1820 MALAO (2012) Réalisation de films documentaires sur les victimes du conflit MALAO (2013) Elaboration des fiches didactiques sur les R.1325 et 1820 du CSNU. UNOWA (2012) Plate-forme de veille des femmes pour une élection présidentielle apaisée, sans violence en 2012 au Sénégal. FAS-Sénégal (2012) 	<ul style="list-style-type: none"> Supported two women's organizations in Mali work on dialogue and advocacy initiatives aiming at reducing tensions and showing women's contribution to peace during Mali crisis. CMI (2012) Collecte et partage des données(Cartographie) sur les résolutions 1325 et 1820 du CSNU. UNOWA (2011-2012) Élaboration du répertoire des Institutions œuvrant pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest. UNOWA (2010-2012) Appui au processus d'institutionnalisation du genre dans les Forces armées senegalaises : Formation des formateurs en genre, participation à l'élaboration du module sur la R. 1325 du CSNU, participation au lancement de la stratégie genre, etc. UNOWA(2012) Table ronde de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du plan régional. UNOWA (2011) Open Day. UNOWA (2010-2011-2012) Création et mise à jour d'une base de données « Genre, Femmes, Paix et Sécurité en Afrique de l'Ouest. ». UNOWA (2013) Signature par des candidats à l'élection présidentielle de 2012, au Sénégal, d'un mémorandum d'engagement en faveur de la paix en Casamance. Plate-forme des femmes de Casamance-Sénégal (2012) 	<p>parité absolue Homme-Femme.</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une Base de données permettant le suivi des violences au Sénégal. MALAO (2013) 	
Sierra-Léone	<ul style="list-style-type: none"> The Radio Project is sub-regional, and located at border communities in the three members' countries of Sierra Leone, Guinea and Liberia. MARWOPNET (2007-2012) 		<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'une loi punissant les violences sexuelles à Freetown, le 24 août 2012 	Adopted a National Plan of Action on UNSCR 1325 & 1820
Togo	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation de la population sur la culture préventive de la paix-Minis.Fem.Togo (2010-2011-2012) Atelier de formation des forces armées et de sécurité sur le genre et les droits 	<ul style="list-style-type: none"> Formation des femmes potentielles candidates des partis au leadership. Minis.Fem.Togo (2012) Mise en place des Cellules focales genre dans les ministères de la défense et de la sécurité.Minis.Fem.Togo (2011) 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités des juges, auxiliaires juridiques en matière de prévention, poursuite et répression des actes de violences sexuelles et 	Adoption et mise en œuvre d'un plan national relatif aux résolutions 1325 et 1820 du CSNU

Pays	Prévention	Participation	Protection	Observations/ Commentaires
GTPFS -AO	<ul style="list-style-type: none"> ▪ de la femme. Minis.Fem.Togo (2011) ▪ Formation des femmes médiatrices pour la paix et la sécurité. Minis.Fem.Togo (2013) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence des femmes dans les institutions comme la Commission Nationale des Droits de l'Homme, la Commission Vérité, Justice et Réconciliation, le cadre Permanent de Dialogue Social, le Conseil National de Dialogue social, etc. Minis.Fem.Togo (2010) ▪ Modification du code électoral dans la perspective de la parité. Minis.Fem.Togo (2013) 	<ul style="list-style-type: none"> les violences basées sur le genre, Minis.Fem.Togo (2013) 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collecte et partage des données sur les résolutions 1325 et 1820 du CSNU. GTPFS Afrique de l'Ouest (2010 & 2012) ▪ Sensibilisation des étudiants sur les R.1325 et 1820 du CSNU (juil. 2012) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Marche de solidarité des femmes de l'Afrique de l'ouest en faveur des femmes du Mali (30 Novembre).GTPFS Afrique de l'Ouest (2012) ▪ Plaidoyer pour les femmes du Mali et la prise en compte de la résolution 1325 pour l'implication des femmes dans les processus de médiation et de négociation de paix en cours. GTPFS-AO (2012) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilisation des médias ouest-africains sur les résolutions 1325 et 1820 et sur les violences faites aux femmes et aux filles dans le cadre de la campagne des 16 jours d'activisme 07décembre. GTPFS-AO (2011) 	

I. Photos



5